La Minerve,

JOURNAL POLITIQUE, LITTERAIRE AGRICOLE, COMMERCIAL ET D'ANNONCES.

VOL XXXII. MONTREAL, BAS-CANADA, JEUDI MATIN 29 SEPTEMBRE 1859 No. 9.

PROGRAMME DE L'ENEIGNEMENT
DANS
L'ACADEMIE COMMERCIALE
DES
COMMISSAIRES CATHOLIQUES
DE MONTREAL,
NO. 19, RUE COTE,
SOUS LA DIRECTION DE
MR. U. E. ARCHAMBAULT, Principal.
MR. P. GARNOT, Professeur de Français.
MR. J. M. ANDERSON, do d'Anglais.

LE COURS D'ÉTUDES SE COMPOSERA DE CINQ ANNEES.

PREMIÈRE ANNÉE:
CLASSE PREPARATOIRE :
Religion, Lecture en français et en anglais. Calligraphie. Calcul mental. Exercices de langage français et anglais. Leçon de choses dans les deux langues. Musique vocale.
PRIX DE L'ENSEIGNEMENT : UNE PIASTRE PAR MOIS.

SECONDE ANNEE:
Religion. Lecture en français et en anglais. Etymologie des mots. Calligraphie. Grammaire française et grammaire anglaise (éléments). Géographie, (explication des cartes). Histoire Sainte. Leçon de choses dans les deux langues. Musique vocale.
PRIX DE L'ENSEIGNEMENT : UNE PIASTRE 50 CTS. PAR MOIS.

TROISIÈME ANNÉE:
Religion. Lecture en français et en anglais, avec explications. Etymologie des mots. Calligraphie. Arithmétique, (toutes les regles de commerce). Grammaire française et grammaire anglaise, (syntaxe). Géographie. Histoire Sainte. Leçons de choses dans les deux langues. Musique vocale.
PRIX DE L'ENSEIGNEMENT : DEUX PIASTRES PAR MOIS.

QUATRIÈME ANNÉE:
Religion. Lecture raisonnée en français et en anglais. Etymologie des mots. Calligraphie. Grammaire générale, (française et anglaise). Arithmétique, dans toutes ses parties. Géographie. Histoire du Canada, (domination française). Eléments d'Algebre et de Géométrie. Histoire Naturelle. Histoire générale. Leçons de choses dans les deux langues. Tenue des livres à simple entrée. Musique vocale.
PRIX DE L'ENSEIGNEMENT : DEUX PIASTRES 50 CTS. PAR MOIS.

CINQUIÈME ANNÉE:
Religion. Elocution française et élocution anglaise. Littérature française et littérature anglaise. Calligraphie. Tenue des Livres à double entrée. Economie commerciale. Géographie. Histoire du Canada, (domination anglaise). Histoire Naturelle. Histoire générale. Géométrie. Algebre. Notions de Physique et de Chimie. Musique vocale.
PRIX DE L'ENSEIGNEMENT : TROIS PIASTRES PAR MOIS.

Tous les mois, les parents recevront avec le compte du prix de l'enseignement, un bulletin cacheté, constatant la conduite, le travail et les succes de leurs enfants.
L'instruction religieuse sera placée sous la direction des Messieurs du Séminaire, dont les leçons auront lieu deux fois par semaine, en français et en anglais.
Si le nombre des élèves le requiert, on se procurera les services d'un autre professeur d'anglais.
Montréal, 16 aout—tmk

1859.
Ligne americaine de steamers
LIGNE JOURNALIERE POUR
OGDENSBURGH
Ayant connection avec les Vapeurs sur le Lac Ontario et les routes pour toutes les places dans l'Ouest.

Les vapeurs de première classe
WELLAND ET OTTAWA,
formant une LIGNE JOURNALIERE laissant le Bassin du Canal à 8 heures A. M., et Lachine à l'arrivée des chars ; laissant la Station de la rue Bonaventure à 10 heures,—arrêtant à Beauharnois, Coteau, Cornwall, Dickinson, Landing, Morrisburgh, Mathilda, Prescott, et se joignant à Ogdensburgh avec les magnifiques vapeurs des Lacs, le
NEW-YORK ET NORTHENER,
voyageant à Brockville, Toronto et Lewiston directement et le
BAY STATE,
ONTARIO,
CATARACT et
NIAGARA
voyageant sur la côte sud,—arrêtant a Brockville, Marristown, Alexandria Bay, Clayton, Cape Vincent, Kingston, Sackett, Harbour, Oswego, Rochester, Toronto et Lewiston.
Cette ligne présente toute l'aisance, le comfort, &c., aux touristes, et elle est en même temps la ligne qui voyage au meilleur marché et avec le plus de rapidité.
☞Les passagers prenant les chars à 7:15 A. M., au Dépôt du Grand Tronc, arriveront à Brockville à temps pour prendre les steamers ci-dessus et arrivant à Toronto et à Lewiston le matin suivant, à temps pour se joindre avec toutes les routes de l'Ouest.
Pour autres informations, s'adresser à
JAMES HOUGHTON,
88, Grande Rue St. Jacques.
Ou au Bureau, bas de la rue McGill à
JOHN McMARTIN,
Agent.
Montréal, 28 juin

LES HOTELLIERS D'OTTAWA.
A une ASSEMBLÉE GÉNÉRALE des HOTELLIERS canadiens-français, d'Ottawa, tenue le 8 Juillet dernier, il a été RESOLU de ne plus faire crédit aux VOYAGEURS. Tout homme de chantier désirant se pensionner dans la dite Cité, devra se pourvoir de l'argent nécessaire à ses dépenses, vû que les Hotelliers ont été si mapayés cette année.
Les lecteurs de cette annonce sont priés de vouloir en donner avis à tous les voyageurs de leurs localites.
Ottawa, 15 juil—tmp

MED. MARCHAND
AVOCAT,
A TRANSPORTE SON BUREAU
Au No. 19, rue St. Vincent.

Omnibus a vendre.
UN magnifique OMNIBUS NEUF que l'on pourra voir à la manufacture de M. Leduc, rue St. Antoine.
Le propriétaire le vendra au-dessous du prix coutant.
Montréal, 16 juin

COMPAGNIES D'ASSURANCES
CONTRE LE FEU ET SUR LA MARINE.
PARK..... DE NEW-YORK.
PHŒNIX..... DE BROOKLYN.
KINGS COUNTY... DE BROOKLYN.
CITY..... DE HARTFORD, CONN.
Capital payé et surplus $1.126,000
COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE,
"British Commercial,"
DE LONDRES ET AMERIQUE,
Etablie en 1820.
Capital $3.000.000
BUREAU PRINCIPAL,
Agence à Montréal,
No. 19, RUE ST. FRANÇOIS-XAVIER.

RÉFÉRENCES A MONTRÉAL :
Hon. Ls. Renaud — Hon. Chs. Wilson
Camphil Dorwin, Ecr. — William Molson, Ecr
D. Masson & Cie., — William Workman, Ecr
Ephrem Hudon, Ecr. — B. H. LeMoine, Ecr.
J. Atkinson, Ecr. ag. gé. — Amable Provost, Ecr
R. Bronson, Ecr. — Ls. Marchand, Ecr.
W. D. B. Janes, Ecr. — Moreau & Moreau, Ecrs
Ed. Thompson, Ecr. — T. Doucet, Ecr., N. P.
H. & H. Merrill, Ecrs. — Ls. Beaudry, Ecr.

RÉFÉRENCES A NEW-YORK :
H. BlyDensburg, Ecr., Président de la Banque Nassau,
F. P. Schoals, Ecr., Président de la Banque d'Epargne de Broadway.

Nous, Soussignés, ayant été dûment nommés AGENTS GENERAUX, en Canada, pour les Compagnies d'Assurances ci-dessus, recevrons des applications, et émanerons des Polices, à nos Bureaux, à des taux aussi bas que les bonnes Compagnies, sur Bâtisses, Ameublements, Marchandises, &c., à la ville et à la Campagne. Nous assurons les Bâtisses en bois dans toutes les parties de la ville.
Nous assurons aussi sur la Marine, les Vaisseaux Cargaisons, Fret, pour toutes les parties de notre Navigation intérieure, via Canaux, Rivieres, Lacs, et Voies Ferrées.
Nous sommes dûment autorisés à liquider et payer toutes pertes causées par le Feu sur l'Océan ou la Navigation Intérieure, aussitôt que les papiers nécessaires à cet effet nous sont transmis.
THOMAS MAXWELL &
J. LEANDRE BRAULT,
Agents.

MM. MAXWELL & BRAULT informent respectueusement leurs amis et le public, qu'ils continuent l'Agence de Chargement et Expédition, à leurs Bureaux No. 59, Bassin du Canal, et No. 19, rue St. François-Xavier. Par la promptitude avec laquelle ils se flattent d'opérer les remises, ils espèrent être favorisés de plus en plus de nouvelles Consignations.
Ils se chargent d'expédier dans toutes les parties du Canada et des Etats-Unis, toute Marchandise qu'on voudra bien leur confier.
Ils représentent aussi les Sociétés suivantes :
MM. R J. Cortis & Cie., Compagnie de Navigation de New-York et Liverpool.
MM. R. W. Cameron & Cie., Compagnie de Paquebots de New-York et Australie.
Salamandres Provinciales de Taylor, à l'Epreuve du Feu et des Voleurs.
Billets de Passage émanés pour toutes les parties de la Grande Bretagne, d'Irlande, de France, et Allemagne.
Montréal, 30 juil 1859—9—ak

AVIS.
MM. LORANGER & FRÈRES, Avocats, tiendront, à l'avenir, UN BUREAU à St. Jérôme, dans le district de Terrebonne.
LORANGER & FRÈRES.
Montréal, 3 sept. 1859

Corporation de Montréal.
AMELIORATIONS LOCALES
DANS LES RUES
Notre-Dame, St. Paul, St. Joseph et Capitale,
CONSISTANT EN L'ELARGISSEMENT DES DITES RUES.
AVIS
EST par le présent donné à toutes personnes intéressées dans les dites améliorations, que les Cotiseurs ont terminé le rôle de cotisation en chacune des dites rues, pour couvrir en chaque cas, les frais des dites améliorations ; Que la décision et la cotisation des dits Cotiseurs, et leur répartition de la dite cotisation, ont été dûment remises au Conseil de Ville, à sa séance trimestrielle tenue lundi, le douze septembre courant ; que ces retours sont maintenant déposés au Bureau du Soussigné, où il sera loisible à toutes personnes intéressées dans les dites cotisations, de les examiner, de 10 heures A. M., à 3 heures P. M., chaque jour, et que ces retours seront confirmés.
Lundi, le Troisieme jour d'Octobre prochain,
à 7½ heures P. M., à moins que des objections à iceux, succinctement énoncées, n'aient été au préalable filées entre les mains du Soussigné ; s'il n'y a aucune objection de faite, les dites décision et cotisation et la répartition d'icelles seront confirmées par le dit conseil : si des objections sont faites, comme susdit, toute personne intéressée pourra être entendue devant le dit Conseil relativement à l'affaire, le dit jour, Trois Octobre prochain, à l'heure ci-dessus spécifiée, ou tout autre jour que le Conseil fixera ; et le dit Conseil pourra, après avoir entendu telles personnes, confirmer telle décision et cotisation et la répartition d'icelles, ou les modifier, en réduisant quelque partie ou partie d'icelles.
Par ordre,
CHS. GLACKMEYER,
Greffier de la Cité.
Bureau du Greffier de la Cité, }
Hôtel-de-Ville, } hi
Montréal, 15 Septembre 1859 }

CHAMBRE DES NOTAIRES DE MONTREAL.
LE 15 Octobre prochain se trouvant être un Samedi, l'assemblée reguliere de la Chambre des Notaires de Montréal, qui devait avoir lieu ce jour là, est remise au 18 du même mois, à 11 heures A. M.
Par ordre,
H. LAPARRE, Sec.
C. N. M
13 Sept.—cs

MADAME VEUVE COLIN,
SAGE-FEMME approuvée par la Faculté du Collége des Médecins et Chirurgiens du Bas-Canada, demeure au No. 125, Rue Visitation, où on pourra requérir ses services.
20 sept.—m

POELES DE FANTAISIES!
(SIMPLE ET DOUBLE,)
DEPUIS 1½ à 4½ PIEDS DE LONG,
SUR
D'AUSSI BEAUX ET SOLIDES PATRONS
QUE L'ON PUISSE SE PROCURER EN CANADA.
ON peut se procurer ces Poêles à la FONDERIE DE MONTREAL, où ils sont manufacturés et à vendre, Nos. 91 et 99, rue William.
WILLIAM FODDEN.
Montréal, 10 nov

A VENDRE OU A LOUER.

LE bel et vaste emplacement occupé ci-devant par le Dr. Brousseau, situé au village de Bélœil, place des plus avantageuses soit pour le commerce ou résidence bourgeoise, vu la communication facile et prompte par le chemin de fer le Grand Tronc.—Aussi, quantité de lots pour bâtir, situés près du pont de Belœil à sa nouvelle résidence.
Conditions faciles.
S'adresser sur les lieu au propriétaire soussigné.
DR. J. B. BROUSSEAU.
Bélœil, 9février 1858

HOTEL DU CANADA.
Avis important aux Voyageurs
LE Soussigné, reconnaissant de l'encouragement qu'il a reçu, annonce à ses nombreux Visiteurs, qu'il vient de faire de GRANDES AMELIORATIONS dans les différents services de sa maison et qu'il espere continuer à mériter l'encouragement public.—Les prix sont très-modérés.—Des voitures sont à la disposition des visiteurs pour les mener aux différents Dépôts de Chemins de Fer ou Embarcadere de Bateaux à Vapeur, sans charge.
SERAFINO GIRALDI.
Montréal, 16 avril—smk

LIVRES NOUVEAUX.
S. D.
Le Livre des Peuples et des Rois, par Charles Sainte-Foi..... 1 9
L'Eglise et la Synagogue, par L. Rupert, Rédacteur de "l'Univers"..... 3 9
Progrès de l'âme dans la vie spirituelle, par le R. P. F. Wm. Faber..... 5
Cours complet d'Histoire Universelle, à l'usage des Colléges et des maisons d'éducation par J. Moller, 7 vols. in-12.....17 6
Les libres Penseurs, par Veuillot..... 3 6
Histoires, Contes et Nouvelles, par le Vicomte Walsh, 2 vols. in-12..... 6 3
Repertoire du Prêtre, destiné à lui faciliter la réparation des serments, par l'Abbé Mullier, un beau vol. grand in-8..... 7 6
En vente chez
Beauchemin & Payette,
23 juil—a 127, rue St. Paul.

LIGNE AMERICAINE.
CONNECTION A OGDENSBURG AVEC LES STEAMERS DE PREMIERE CLASSE DES LACS POUR TOUS LES PORTS SUR LE LAC ONTARIO.

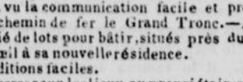

LE Steamer de première classe WELLAND Capt. C. B. DeWITT, Laissera le Bassin du Canal de Lachine, tous les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS matin à HUIT heures A. M. et Lachine à l'arrivé du train qui laisse le dépot de la rue Bonaventure à 8h. 45 A. M. arrêtant à Beauharnois, Coteau Landing, Lancaster, Cornwall, Dickinson Landing, Morrisburgh, Louisville, Mathilda, Prescott, et arrivant à Ogdensburgh pour joindre les lignes ci-dessus.
Le fret est pris à bon marché.
Pour fret ou passage s'adresser à bord ou a
JOHN McMARTIN,
Agent,
Bureau, Pied de la rue McGill, Montréal.
3 juin.

STEAMBOAT SALABERRY,

CAPT. JOHN RANKIN
EN MONTANT :
Laissera le Bassin du Canal TOUS LES MARDIS ET VENDREDIS, à 2 heures, P. M., et Lechine, à l'arrivée du Train de 5 heures de Montréal, arrêtant à CHATEAUGUAY, BEAUHARNOIS, ST. TIMOTHEE, VALLEYFIELD, COTEAU LANDING, PORT LEWIS, LANCASTER, BAKER'S WHARF, CORNWALL, ST. REGIS, DUNDEE et FORT COVINGTON
EN DESCENDANT :
Laissera DUNDEE TOUS LES LUNDIS et JEUDIS à 5.30—arrêtant aux Ports ci-dessus.
Pour le Fret et Passage, s'adresser à bord ou au Bureau, pied de la rue McGill.
JOHN McMARTIN,
Agent.
Montréal, 23 avril—x

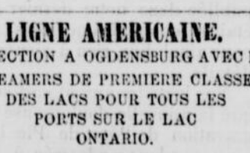

Le vapeur TERREBONNE,
CAPT. VOLIGNY,
Voyagera, à l'avenir, pendant le reste de la saison, comme suit :
DEPART DE TERREBONNE,
Tous les Lundis à 8½ heures, A. M.
" Mardis à 5 " "
" Jeudis à 8½ " "
" Vendredis à 5 " "
" Samedis à 6 " "
DEPART DE MONTREAL,
Tous les jours à 3 heures, P. M.
sept8 —x

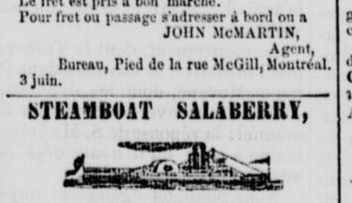

J. B. MENARD,
84,
RUE SAINT-LAURENT,
MONTREAL.
SCULPTEUR,
EN MARBRE ET EN PIERRE,
INFORME le public qu'il est prêt à exécuter toutes sortes de commandes dans cette ligne, tel que
MONUMENTS DE TOUTES ESPECES, EN MARBRE ET EN PIERRE, TOMBES, DEVANTS DE CHEMINÉES, TABLES, &c
9 mai—sp

COSMOPOLITAN HOTEL
PLACE D'ARMES,
MONTREAL.
S. COMPAIN
ANNONCE RESPECTUEUSEMENT que tout est maintenant complété dans son NOUVEL ETABLISSEMENT et qu'il sera ouvert au public le
26 Aout prochain,
Cet Hotel (qui contient au delà de 100 chambres,) sera conduit sur un
Systeme Europeen
Les visiteurs seront servis de tous les rafraichissements et accommodations qu'il demanderont, en temps opportun, les charges seront limités pour ce qui a été ordonné seulement.
Cette maniere universellement reconnue en Europe de conduire les affaires d'un hotel fait penser et espérer que celui-ci ne manquera pas d'encouragement et de support dans Montréal et les environs.
LE
NOUVEL COSMOPOLITAN HOTEL
Comprend la rangée de bâtisses connues ci-devant comme les Nos. 3 jusqu'au 7 sur le côté est de la Place d'Armes.
Tout l'intérieur a été renouvelé entièrement et arrangé de manière de répondre à toutes les demandes.
Le site de la maison est un des plus beau de la ville, le plus beau de la ville, le plus central, &c.
Le jardin et la fontaine qui embellissent le quarré se trouvent en face et de l'autre côté de la Place d'Armes se trouvent les Banques, le Bureau de Poste, le Bureau Général de l'Express et autres Bureaux Publics, ainsi que le Séminaire de Montréal et l'Eglise Notre-Dame.
Le Departement Culinaire,
Dans lequel le propriétaire lui même présidera sera fourni d'artistes de premier talent et sera conduit avec la plus stricte attention et il a été aussi fait des arrangements pour fournir de petits et grands dîners, dans un style qui recevra l'approbation des gourmets, et il peut assurer ses amis et le public en général que rien ne sera épargné de sa part pour donner aux visiteurs tout le confort et les besoins qui lui mériteront leur patronage.
UN RESTAURANT,
Fera partie de l'établissement et tout sera fourni à des prix modérés.
Bains froid et chaud dans la maison.
Les vins et liqueurs de la meilleure qualité et description sont emportés.
23 août.—m

NOUVEAU CORBILLARD.
LE Soussigné informe les citoyens de Montréal, qu'il vient de construire UN MAGNIFIQUE CORBILLARD pour GRANDES POMPES FUNEBRES, et qui a paru avec tant d'éclat lors des funérailles de feu J. B. Bruyère, écuier. Ce superbe véhicule a coûté à son propriétaire au dessus de $800. En un mot on a encore rien vu de plus riche et de plus beau à Montréal.
Il a aussi un petit Corbillard pour les enfans, très-beau.
—AUSS :—
CERCUEILS
de toutes grandeurs et qualités, depuis 10s., jusqu'à $60.
Les citoyens doivent se rappeler que c'est à lui que l'on doit la réduction des prix pour le service des corbillards, &c.
XAVIER CUSSON,
Rue St. Joseph.
On peut aussi s'adresser à MR. GROVES, au bureau de la fabrique ou à la sacristie pour le louage des corbillards de M. Cusson.
2 avril 1859

DEMENAGEMENT.
LE soussigné informe ses amis et le public en général qu'il a transporté son établissement aux coins des Rues McGILL et LEMOINE.
Il tiendra comme par le passé un assortiment de Hardes Faites des plus étendues, et aussi Drap, Casimires fins, Tweeds, Vesting &c., &c., &c., le tout dans le dernier gout,
A 25 POUR CENT A MEILLEUR MARCHE QU'AUCUN ETABLISSEMENU.
M. L. D. GAREAU.
21 mai.

ATELIER DE RELIEURS.
GUILBAULT & JANOTTE
Les Soussignés viennent d'ouvrir un ATELIER DE RELIURE
des mieux organisés,
dans la maison en face de la Libairie de MM. J. B. ROLLAND & FILS.
Les nouvelles presses et outils dont ils sont pourvus les mettent en état d'executer toutes espèces de Reliures avec célérité et au plus bas prix possible.
Ils ont servi l'un et l'autre plusieurs années comme contre-maitres, dans nos premiers Ateliers de Reliure : Mr. Guilbaultchez MM. Beauchemin & Payette, et Mr. Janotz chez M. J. B. Rolland, où l'on peut être renseigné sur leur capacité.
GUILBAULT & JANOTTE,
1re porte de la rue Ste. Amable.
24 mai—k

L'Ecole du Soir pour les Garçons
EST MAINTENANT OUVERTE
DANS LES
CHAMBRE DE L'ACADEMIE ST. LAURENT
No. 95, RUE ST. LAURENT.
M. M. C. HEALY sera au Département Commercial.
THOS. W. BAYLY, Avcat, au Département Classique.
M. Healy n'hésite nullement à dire que les élèves d'une capacité ordinre, qui désireraient assister à son Cours de Lectres sur la Tenue des Livres, deviendront compétats à ouvrir, conduire et compléter un set de livres dans environ six semaines et recevront un cetificat à cet effet.
Les heures sont de 6h. à 9 heures P. M.
Conditions libérales (payables d'avance).
Montréal, 7 sept. 1859.—ak

PARFUMERIES FRANCAISES.
Reçues Directement.
LE Soussigné vient d'recevoir directement par le dernier steamer, les vraies parfumeries de Lubin, &c., ainsi que savas de goût, &, &.
E. E. BEAUDRY,
En face du Palais de Justice.
26 mai.

J. W. DIMERS
MARCHAND A COMMISSION, MONTREAL
Rue Montcalm, pri du bord de l'eau.
Pour Planches, Madriers, Bardeaux, Bois de corde et de la brique, &c., reçoivent pour vendre au Quai ou à Bateaux.
Montréal, 18 avril 185—

F. J. D. FICARD
AVCAT
No. 21, RUE SAINT-VCENT, MONTREAL
Montréal, 28uin—ksm

LA BANQUE DU PEUPLE.
AVIS
LES ACTIONNAIRES de "LA BANQUE DU PEUPLE" sont notifiés, par les présentes, que le NEUVIEME VERSEMENT de DIX par cent (10 ojo) sur la PREMIERE SOUSCRIPTION dans le NOUVEAU CAPITAL de la dite Banque, sera dû et PAYABLE le PREMIER SEPTEMBRE prochain.
ET DE PLUS : que le SECOND VERSEMENT de DIX par cent (10 ojo) sur la DERNIERE SOUSCRIPTION dans le même capital, sera pareillement dû et payable le dit jour, premier de Septembre prochain.
Par ordre,
B. H. LeMOINE,
Caissier.
La Banque du Peuple, }
Montréal, 30 juillet 1859—dmu }

MACHINES A FAUCHER
ET A
R E C O L T E R
DE
B. P. PAIGE & Cie.
EN appelant l'attention du Public Agricole à nos Machines célebres et patentées bien connues pour travailler avec vitesse et netteté, avec les améliorations de 1859, nous le fesons avec plaisir, étant préparés à en fournir tant aux habitants du Bas que du Haut-Canada. Ils ont établi leur propre réputation,—sont légeres, facile à manœuvrer, pas forts à labourer et à herser sans trop peser sur le cou des chevaux, et ne sont pas sujettes à être en mauvais ordre.—La vitesse requise est bien commune, le pas ordinaire d'une couple de chevaux. Elle peut couper dix acres d'herbes et de grains par jours, debout ou couché, humide ou sec, aussi bien que l'on pourra le faire avec une faux.
Aucun fermier ne peut s'en passer.
☞ On livre ces machines à bord des bâteaux-à-vapeur et chemins de fer sans charge aucune.
☞ Pour référence, on peut s'adresser à toutes les personnes qui en ont fait usage durant la saison derniere.
B. P. PAIGE & CIE.,
Rues Wellington, Prince et George.
18 juin—dmu

A VENDRE
AU moulin à scie du Soussigné, au village du Sault-au-Récollet, PLANCHES, MADRIERS de 2 et 3 pouces, de pin, tous emboufletés, si l'on veut, COLOMBAGES, LATTES SCIÉES et BARDEAUX SCIÉS.
B. PICHÉ.
Sant-au-Récollet, 22 mars 1859—u

COMPAGNIE D'ASSURANCE
DE NEW-YORK
SUR LA VIE.
(*The New-York life Insurance Company.*)
112 & 114, BROADWAY, NEW-YORK.
Capital accumulé $1,402,966.
Dernier Dividende annuel, trente par cent.
PRINCIPAL BUREAU EN CANADA.
No. 18, GRANDE RUE ST. JACQUES,
MONTREAL.
Bureau Local en Canada.
L'Hon. L. T. DRUMMOND, M. P. P., Président.
L'Hon. L. H. Holton | Thomas Morland, Ecr.,
Gordon McKenzie, Ecr. | E. S. Freer, Ecr.,
Leander William Starr, Secrétaire.
CONSEIL PERMANENT.
L'Hon. L. T. DRUMMOND, M. P. P.,
Avocat.
MM. ROSE, MONK & RITCHIE, Montréal,
Banquiers.
La Banque de la Cité.
Officiers Medicaux
GEORGE E. FENWICK, M. D. et
ROBERT T. GODFREY, M. D.
On peut obtenir des Formes d'Applications en blanc, le dernier Rapport Annuel et une Table des Taux, &c., en s'adressant au Bureau de l'AGENCE GENERALE, ou des Agents de la Compagnie en Canada.
DES COMMISSIONS LIBERALES SERONT ACCORDÉES AUX COURTIERS.
J. LEANDER STARR,
Agent Général pour le Canada.
30 avril—u

VENTE
Par Autorite de Justice.
SERA vendu et adjugé, à l'enchere, à la porte de l'église de la paroisse de St. Placide, dans le District Judiciaire de Terrebonne, le TROISIÈME jour d'OCTOBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi, l'immeuble ci-apres désigné, dépendant, pour la moitié indivise, de la Communauté de biens d'entre MOISE FORTIER et feu Zoé Lalonde, son épouse, et pour l'autre moitié, aussi indivise, de la Succession de la dite Zoé Lalonde :
Une terre située au sud-est, de la Côte St. Vincent, en la dite paroisse St. Placide, dans la Censive de la Seigneurie du Lac des Deux-Montagnes, de la contenance de trois arpents de front sur trente arpents de profondeur, plus ou moins ; tenant, par devant, au chemin de roi, par derriere, à la Côte St. Etienne, du côté nord-est, à Cyrille Lalonde dit Latreille et du côté sud-ouest, à Scolastique Lalonde, veuve d'Amable Sabourin ; avec maison, grange, et autres bâtiments, circonstances et dépendances.
Pour les conditions, s'adresser au Notaire soussigné, à St. Benoit, dans le dit District.
F. H. LE MAIRE,
N. P.
St. Benoit, 8 sept. 1859—tsu

Terre a vendre.
A VENDRE, à des conditions favorables, UNE TERRE située dans la paroisse de Ste. Ours, sur la riviere Richelieu, à une distance de quatre lieues de Sorel.
Cette terre a 2 arpents de front sur 30 de profondeur. Le sol en est excellent et bien engraissé.
Il y a une jolie et solide habitation, avec une glaciere, un jardin bien garni d'arbres fruitiers, une maison de fermier, des granges, des étables bien construites et commodes.
Le bateau à vapeur arrête vis-à-vis la maison.
Pour plus amples détails,
S'adresser à
ARTHUR MONDELET,
59, Petite Rue St. Jacques.
28 avil

COMPAGNIES D'ASSURANCES
MANHATTAN
(INCORPOREE EN 1821)
IRVING & ARCTIC
FEU ET DE LA NAVIGATION,
Capital $1,000,000.
BUREAU à Montréal, 19, rue St. François-Xavier. On assure, des premieres Compagnies ci-dessus, à des prix réduits.—On donnera des références les plus satisfaisantes quant à leur respectabilité et situation.
THOMAS SIMPSON, JNR.
Agent général.
Montréal, 22 janv 1859—ak

FEUILLETON.

HISTOIRE DU CANADA.

COMPTE-RENDU DU COURS DE M. L'ABBÉ FERLAND, DONNÉ A L'UNIVERSITÉ LAVAL

XI.

(SUITE.)

M. de Champlain passa en France. Mais cette fois tout en s'occupant des intérêts de la colonie menacés par la mort d'Henri IV, il devait aussi songer à ceux de sa vie privée, dans laquelle il survint un changement qu'il est pour nous précieux de constater par cela seul qu'il s'agit de Champlain.

Cette même année, au mois de décembre 1610, M. de Champlain qui jusque là n'avait pas encore été marié, épousa, à Paris, Delle Hélène Boulé, fille de Nicolas Boulé, secrétaire du Roi et de Marguerite Alix. Cette jeune personne n'était alors agée que de 12 ans : elle avait été élevée dans le Calvinisme, mais instruite depuis par son mari elle embrassa bientôt la religion catholique qu'elle travailla plus tard à faire connaître aux sauvages qui fréquentaient Québec. Il ne serait peut-être pas non plus inutile d'ajouter qu'au contrat de Mariage, M. de Monts, qui porte encore dans l'acte le titre de lieutenant général du roi, figurait comme témoin avec plusieurs autres membres de la compagnie du Canada.

Au printemps de 1611, M. de Champlain ayant obtenu quelques navires, reprit le chemin de sa colonie. A Tadoussac, il rencontra deux bâtiments Basques ou Normands qui faisaient la traite comme ils en avaient alors le droit par suite de l'abolition du privilege exclusif de M. de Monts. Après un court séjour à Québec, il continua de suite jusqu'à Hochelaga qu'il avait déjà visité une fois avec M. de Pontgrave en 1603, puis de là il alla explorer le Sault Saint-Louis, qu'il faut bien se garder de confondre avec le village sauvage qui porte aujourd hui ce nom, car il est ici question des rapides, et des cascades qui s'étendent de Montréal vers le village de la Chine. Champlain résolut de construire un petit fort dans les environs et pour cela il ne trouva pas de lieu plus convenable que l'emplacement actuel de la ville de Montréal, position qu'il trouvait fort belle tant pour le voisinage d'une petite riviere qui, si elle existait encore, passerait vers le centre de la ville, qu'à cause d'une trentraine d'arpents de prairies que les Hochelagiens avaient autrefois cultivées et que les guerres les avaient contraint d'abandonner. A peu de distance se trouvait un petit îlot que les quais couvrent aujourd'hui. Champlain avait aussi la pensée de construire une ville ; mais cette ville ce n'était pas sur l'Ile de Montréal qu'il la plaçait, c'était sur une petite île d'environ "trois quarts de lieue de circuit, située au milieu du fleuve" et qu'il nomma Ste. Hélène prénom de Mdme. de Champlain. Ce nom fut porté plus tard par un jeune et vaillant guerrier, Lemoine de Ste.-Hélène, frère d'aventureux d'Iberville, un autre de nos héros Canadiens.

De retour à Québec, Champlain repassa presque aussitôt en France. La mort d'Henri IV en privant la colonie d'un puissant protecteur, avait fait un vide qu'il fallait combler si on ne voulait pas la laisser en butte aux entreprises ambitieuses et cupides des ennemis de la compagnie. Il s'adressa d'abord à Charles de Bourbon, comte de Soissons, qui était cousin germain du fils de ce Condé, l'acteur d'un si grand rôle dans la guerre des Huguenots. Ce prince accepta l'offre par zéle pour la religion dont il était un fervent observateur, et il obtint des lettres de la reine régente lui conferant l'autorité nécessaire, avec le titre de vice roi, suivant quelques écrivains. Quoiqu'il en soit, il nomma Champlain son lieutenant. Mais peu de temps après le noble protecteur mourut. Heureusement la charge vacante fut acceptée par son neveu, le prince de Condé, le même précisément dont nous avons parlé à propos des troubles qui accompagnerent le mariage du roi Louis XIII avec Anne d'Autriche. Comme son prédécesseur, il revêtit Champlain de tous ses pouvoirs pour la colonie des bords du St. Laurent.

XIV.

Tout en suivant les efforts et souvent malheureux de nos péres pour se maintenir sur ce sol devenu la patrie de leur postérité, il importe de ne pas perdre un seul instant de vue les découvertes contemporaines des Anglais et des Hollandais dans des régions voisines.

Le passage du Nord de l'Amérique continuait d'être l'objet de persévérantes recherches comme il l'a été encore de nos jours.

Les Anglais, il faut le reconnaitre, ont devancé les Français dans ces voyages vers l'extrémité de l'Amérique Septentrionale. Nous avons vu Henry Hudson pénétrer dès l'année 1610, dans la baie qui porte son nom, mais il n'en était pas revenu. En 1612 le Prince de Galles envoya à sa recherche Sir Thomas Button qui pénétra jusque dans la partie la plus méridionale de la baie où il perdit lui-même le Capitaine Nelson près d'une riviere que depuis on a appelée la riviere Nelson.—Puis l'expedition revint sans avoir atteint le but du voyage.

En 1613, Argall s'en retournant de Port Royal qu'il avait réduit en cendres, s'arrêta à l'île Manhatte, y détruisit les magasins des Hollandais et leur fit prêter serment de fidélité au roi d'Angleterre. Ce fait est contredit par d'autres auteurs qui renvoient à 12 ou 13 ans plus tard la fondation de cette ville. Dans l'année 1614-15 les Hollandais remontent le cours de la riviere Manhatte déjà explorée par Hudson, et viennent jusqu'au lieu où fut bâti plus tard le fort d'Orange. Ils établissent un comptoir dans une petite île et là ils commercent avec les Mohawks et les tribus qui peuplent ces regions. En 1614, John Smith envoyé par une compagnie anglaise explore une partie des côtes de la Norumbègue descend jusqu'à la riviere Kennebec aujourd'hui dans le Maine, et il fait un rapport si avantageux du pays qu'il a visité qu'on lui donne le nom de Nouvelle-Angleterre. Malheureusement un capitaine qu'il avait quitté dans ces parages pour y faire la pêche, avait attiré sur son navire un grand nombre de Sauvages ; il les fit mettre à fond de cale et alla les vendre comme esclaves sur la côte de Gibraltar. Des religieux qui avaient appris cette infâme conduite en firent enlever un certain nombre par les autorités Espagnoles et quelques uns purent ainsi recouvrer la liberté. Mais leurs frères de l'Amérique gardaient dans leur cœur un profond ressentiment de la trahison dont ils avaient été victimes, et quand le capitaine Hobson fut envoyé l'anne suivante sur cette côte pour y fonder un établissement, les Sauvages attaquèrent son navire et le forcèrent d'abandonner son projet.—C'est ainsi que ces tentatives de colonisation dans la Nouvelle-Angleterre échouèrent par la déloyauté des anglais.

Le prince de Condé, protecteur de la colonie, qui jouissait d'u grand crédit en France, employa malheureusement pour causer du trouble à la régente, ce crédit qui eut été d'un si grand secours a l'œuvre de la colonisation. Champlain qui raisonnait parfaitement la marche à suivre lui exposa qu'il fallait un fort pour protéger la traite, et que ce fort existant, on devait donc chercher les moyens de le maintenir. L'unique moyen, c'était d'y établir une force suffisante, laquelle ne pouvait exister sans une société opulente et bien organisée. Mais cette société, M. de Champlain fut deux années entières avant de parvenir à la former.

En effet il était passé en France en 1611 et ce ne fut qu'en 1613 que quelques marchands de Larochelle, de Rouen et de St. Malo consentirent enfin à s'associer moyennant le privilége accordé par le prince de Condé, de la traite exclusive depuis Québec en remontant le fleuve. Rouen devait fournir cinq navires, St. Malo et Larochelle un chacune. Chaque navire devait donner six hommes et le vingtième des fourrures qu'on devait acheter. Champlain lui-même, s'embarqua à La Rochelle.

Cette fois il avait en vue un voyage bien plus long que les précédents. Ce n'était rien moins qu'à la mer du Nord qu'il voulait parvenir et voici à quelle occasion il avait conçu ce hardi projet.

Parmi les français que M. de Champlain avait ramenés en France avec lui, il s'en trouvait un qui désirait beaucoup retourner en Canada. Dans un séjour assez long qu'il avait fait parmi des tribus situées aux environs du lac Temiscaming, il avait souvent entendu parler de la mer du Nord d'où ce lac, en effet, n'est distant que d'une centaine de lieues, et il avait ouï dire aussi quelque chose de la découverte d'Henry Hudson.

Aidé de ces données, il fabriqua une histoire et il raconta à M. de Champlain que s'étant avancé très loin vers le Nord il avait vu un bâtiment anglais sur la côte, lequel était abandonné, car, lui avait-on dit, les anglais ayant pillé le mais des naturels, ceux-ci les avaient tous massacrés. Cet imposteur se nommait Nicolas Du Vignau.

ARTHUR CASGRAIN.—(Rapporteur.)

(A CONTINUER.)

Nouv

l'principe d'une nationalité italienne, a admettant un système fédératif ; si, enfin, le consentirait à doter la Vénétie d'institutions qui en fissent une véritable province italienne.

" Relativement au premier point, l'empereur d'Autriche céda sans contestation le territoire conquis, et, relativement au second, il promit les plus larges concessions pour la Vénétie, admettant pour son organisation future la position du Luxembourg vis-à-vis de de la Confédération germanique ; mais il mettait à ces concessions, pour condition *sine qud non*, le retour des archiducs dans leurs Etats.

Ainsi la question se trouvait bien nettement posée à Villafranca : ou l'Empereur ne devait rien stipuler pour la Vénétie et se borner aux avantages acquis par ses armes, ou bien, pour obtenir des concessions importantes et la reconnaissance du principe de la nationalité, il devait donner son adhésion au retour des archiducs. Le bon sens traçait donc sa conduite, car il ne s'agissait nullement de ramener les archiducs avec le concours de troupes étrangères, mais au contraire de les faire entrer, avec des garanties sérieuses, par la libre volonté des populations auxquelles on ferait comprendre combien ce retour était dans les intérêts de la grande patrie italienne.

" Voici en peu de mots, l'exposé véritable de la négociation de Villafranca, et pour tout esprit impartial, il est évident que l'empereur Napoléon obtenait, par le traité de paix, autant et plus peut être qu'il n'avait conquis par les armes. Il faut même bien le reconnaître, ce n'est pas sans un sentiment de profonde sympathie que l'empereur Napoléon vit avec quelle franchise et quelle résolution l'empereur François-Joseph renonçait, dans l'intérêt de la paix européenne et dans le désir de rétablir de bonne relations avec la France, non-seulement à une de ses plus belles provinces, mais encore à la politique dangereuse peut être, en tout cas non dépourvue de gloire, qui avait assuré à l'Autriche la domination de l'Italie.

" En effet, si le traité était sincèrement éxécuté, l'Autriche n'était plus pour la Péninsule cette puissance ennemie et redoutable contrariant toutes les aspirations nationales, depuis Parme jusqu'à Rome, et depuis Florence jusqu'à Naples ; mais elle devenait au contraire, une puissance amie, puisqu'elle consentait de plein gré à ne plus être puissance allemande de ce côté des Alpes et à développer elle-même la nationalité italienne jusqu'aux rivages de l'Adriatique.

" D'après ce qui précède, il est facile de comprendre que si, après la paix, les destinées de l'Italie eussent été confiées à des hommes plus préoccupés de l'avenir de la patrie commune que de petits succès partiels, le but de leurs efforts aurait été de développer et non d'entraver les conséquences du traité de Villafranca. Quoi de plus simple et de plus patriotique, en effet, que de dire à l'Autriche : Vous désirer le retour des archiducs ? Eh bien ! soit ; mais alors exécutez loyalement vos promesses concernant la Vénétie : qu'elle reçoive une vie à elle propre ; qu'elle ait une administration et une armée italienne ; en un mot, que l'empereur d'Autriche ne soit plus, de ce côté des Alpes, que le grand-duc de la Vénétie, comme le roi des Pays-Bas n'est pour l'Allemagne que le grand-duc de Luxembourg.

" Il est possible même que, par suite de négociations franches et amicales, on eût amené l'empereur d'Autriche à adopter des combinaisons plus en rapport avec les vœux manifestés par les duchés de Modène et de Parme.

" L'empereur Napoléon, après ce qui s'était passé, devait compter sur le bon sens et le patriotisme de l'Italie, et croire qu'elle comprendrait le mobile de sa politique qui se résume par ces paroles : " Au lieu de risquer une guerre européenne et par conséquent l'indépendance de son pays ; au lieu de dépenser encore 300 millions et de répandre le sang de 50,000 de ses soldats, l'empereur Napoléon a accepté une paix qui sanctionne, pour la première fois depuis des siècles, la nationalité de la Péninsule. Le Piémont, qui représente plus particulièrement la cause italienne, trouve sa puissance considérablement augmentée, et, si la Confédération s'établit, il y jouera le principal rôle ; mais une seule condition est mise à tous ces avantages, c'est le retour des anciennes maisons souveraines dans leurs Etats."

" Ce langage, nous le croyons encore, sera compris de la partie saine de la nation, car sans cela qu'arrivera-t-il ? Le gouvernement français l'a déjà déclaré : les archiducs ne seront pas ramenés dans leurs Etats par une force étrangère, mais une partie des conditions de la paix de Villafranca n'étant pas exécutée, l'empereur d'Autriche se trouvera délié de tous les engagements pris en faveur de la Vénétie. Inquiété par des démonstration hostiles sur la rive droite du Po, il se maintiendra en état de guerre sur la rive gauche et, au lieu d'une politique de conciliation et de paix, on verra renaître une politique de défiance et de haine qui amènera de nouveaux troubles et de nouveaux malheurs.

" On semble espérer beaucoup d'un Congrès européen ; nous l'appelons nous-mêmes de tous nos vœux, mais nous doutons fort qu'un Congrès obtienne de meilleures conditions pour l'Italie. Un Congrès ne demandera que ce qui est juste ; et serait-il juste de demander à une grande puissance d'importantes concessions sans lui offrir en échange des compensations équitables ? Le seul moyen serait la guerre ; mais que l'Italie ne s'y trompe pas, il n'y a qu'une seule puissance en Europe qui fasse la guerre *pour une idée* : c'est la France, et la France a accompli sa tâche."

Paris, 9 septembre.

Le *Moniteur* est enfin sorti de l'insignifiance et du mutisme que l'on regrettait d'y signaler depuis si longtemps, et rarement le journal officiel a enregistré une déclaration qui semble plus nette et plus significative. Au point de vue où a voulu se placer l'Empereur, en signant les préliminaires de Villafranca, l'article dont il est question est des plus logiques et ne peut rencontrer qu'une objection valable : celle qui se baserait sur son apparition tardive. En effet, beaucoup de ses lecteurs auront regretté que cette note n'ait pas prévenu le mouvement de l'opinion anti-restauratrice et annexionniste, dans les Etats rendus à l'indépendance, ou tout au moins n'en ait pas sévèrement averti à temps les promoteurs. On pourrait répondre, il est vrai, qu'en Italie le comte de Reiset et le prince Poniatowski n'ont pas dissimulé le sens de la politique du gouvernement impérial ; mais il y a toujours loin du témoignage d'agents qui peuvent outrepasser leur mandat ou de diplomates chargés peut-être d'une mission,—à la parole haute et nette du souverain lui même,—et le Manifeste révélé ce matin par le *Moniteur* est arrivé hier de Saint-Sauveur, émanant directement et exclusivement du cabinet de l'Empereur. On se souvient que M. Mocquart venait d'être appelé à cette résidence par ordre de Sa Majesté.

Bien des illusions auraient pu être prévenues par la publication antérieure de cet important document, illusions qui se sont prolongées à ce point que des députations italiennes reçues à Saint-Sauveur en étaient parties pleines d'enthousiasme et de confiance, ayant vu sans doute dans l'accueil bienveillant de l'Empereur une confirmation implicite de leurs espérances. Quoi qu'il en soit, la lumière répandue sur la situation par l'article du *Moniteur*, pour être un peu tardive, n'en est pas moins précieuse, et le souverain y fait parler à la feuille officielle un langage ferme et digne.

Bien des prévisions sont trompées par les déclarations de ce matin qui semblent donner raison définitivement à la politique défendue par le *Pays* et par le *Courrier de Paris*, lequel notamment contenait hier un article dans ce sens. L'entrevue des deux Empereurs, fort contestée, devient probable, ou tout au moins le prince Richard de Metternich a-t-il incontestablement réussi, si le but de sa mission était de resserrer l'alliance intime de la France et de l'Autriche. La fin de l'article d'aujourd'hui donne aussi raison aux défiances manifestées sur la réalisation de la réunion prochaine d'un Congrès, médiocrement désiré par l'Autriche qui retoute la consécration des concessions que ses revers lui ont arrachée ; par la France, que l'on eût voulu relier peut-être par des garanties nouvelles au passé des traités de 1815, et peut-être par le Piémont lui-même, qui avait sujet de ne pas même compter sur l'appui de son allié de Magenta et de Solferino, pour l'accomplissement du principe de l'annexion, principe dont l'article de ce matin au *Moniteur* est la condamnation la plus dure.

Je ne m'étais pas éloigné également de la vérité lorsque je vous avais parlé de concessions proposées relativement au sort de la Vénétie et très-probablement par l'intermédiaire du prince Richard de Metternich. Voici même quelles seraient les bases complètes des ouvertures faites au nom du gouvernement autrichien : De grands pouvoirs seraient donnés à l'archiduc Maximilien à qui sa situation—presque complètement indépendante du pouvoir central établi à Vienne—donnerait sans doute l'occasion de justifier une popularité qu'on lui sait déjà acquise dans une certaine mesure. L'archiduc n'accepterait le pouvoir qu'à plusieurs conditions que le gouvernement autrichien ne serait pas éloigné d'admettre : un Sénat nommé à vie, une Chambre des représentants qui nuennale, ces deux corps, inutile de l'ajouter, pris dans le pays même ; la conscription ne s'y exercerait que pour y former des troupes exclusivement italiennes, destinées à composer spécialement la garnison des places fortes, Vérone exceptée, cette forteresse étant considérée comme une des clefs de l'Allemagne et devant en conséquence recevoir une garnison autrichienne.

Néanmoins il n'est pas difficille de prévoir l'effet que produira l'article de ce matin en Angleterre, en Italie et surtout en Piemont, où l'on jugera naturellement le roi Victor-Emmanuel assez peu récompensé de la modération, l'on peut dire même de la docilité avec laquelle il s'est refusé aux vœux annexionnistes des populations italiennes.

Pour le moment, à Paris et notamment à la Bourse, l'article a produit une sorte de saisissement et presque de la stupeur, attendu que tout conça qu'il est dans le sens d'une politique conservatrice, on y a voulu voir, dans des marques non équivoques de sympathie données à l'Autriche, une sorte de défi jeté à l'Angleterre. Il y a sans doute exagération dans cette interprétation ; toutefois, dans l'état de défiance et pour ainsi dire de parallélisme arme où se maintiennent vis-à-vis l'un de l'autre les deux gouvernements, il est impossible de méconnaître les périls résultant de mécontentement de la Grande-Bretagne, excite plus que probablement de l'action diplomatique pour le règlement des affaires d'Italie, de même qu'elle était restée en dehors de l'action militaire pendant la dernière lutte.

On a appris aujourd'hui par une dépêche l'arrivée de M. le prince Richard de Metternich à Vienne, où il a dû recevoir les compliments du souverain sur le succès de sa mission. Il vous a été dit, du reste, de quelles preuves de sympathie le prince avait été l'objet de la part de ses augustes hôtes de Saint-Sauveur.

Londres, 10 septembre.

M. Bright vient de prononcer à l'improviste un discours qui est tout à fait dans le style de ceux par lesquels il cherchait, l'année dernière, à agiter le pays en faveur d'un bill de réforme democratique.

Ce discours emprunte, à certaines circonstances particulières, un intérêt plus qu'ordinaire. L'offre que lord Palmerston a faite à M. Cobden d'un siége dans son cabinet, a apaisé les préjugés des whigs aristocrates contre M. Cobden et son confrère M. Bright. Les paroles modérées que M. Cobden a prononcées dans ces derniers temps dans diverses réunions publiques et notamment à Rochdale, avaient excité la curiosité, et on désirait savoir si M. Bright traiterait désormais les grandes questions dans les mêmes vues que son ami politique. Pour ces motifs, joints à l'absence de toute polémique sur les questions intérieures, le discours de M. Bright a été lu avec un vif intérêt.

La chose a eu outre un côté plaisant

C'est à M. Bright qu'est échue la mission de proposer une résolution favorable à la réforme parlementaire dans l'intérêt de la pureté des élections. Or, on sait que M. Leatham, un des proches parents de l'agitateur réformiste, a vu annuler son élection par la Chambre des Communes, il n'y a que peu de semaines, pour cause de corruption électorale.

Le discours de M. Bright est un mélange de choses vraies et de choses fausses, d'idées utopistes et d'idées pratiques ; en un mot, c'est une véritable reproduction des nombreuses harangues qu'il a prononcées l'automne dernier et qui, à cette époque, ont tenu l'opinion en éveil. Quant à savoir si une Constitution démocratique est ou n'est pas ce qui convient le mieux à l'Angleterre, c'est là une question que la discussion a usée, mais il est hors de doute que M. Bright n'a pas varié dans ses opinions démocratiques.

☞ Toute communication que l'on nous fera parvenir par la poste, non affranchie, sera refusée.

LA MINERVE.

Jeudi matin, 29 Septembre 1859

Caucus Haut-Canadien.

Vendredi dernier, 23 septembre, a eu lieu à Toronto, dans une des salles de l'hôtel Rossin, un *caucus* des principaux membres de l'opposition haut-canadienne. Cette réunion avait pour but une entente préalable sur la conduite qui sera adoptée par le parti clear-grit pendant la prochaine session du parlement provincial. Avec la modestie dont les chefs ont toujours l'habileté de faire preuve, le fauteuil de la présidence fut cédé par M. Brown à l'Hon. Adam Fergusson, et M. McDougall, le fameux *practical farmer*, fut appelé à remplir les fonctions de secrétaire.

L'un des signes curieux de ce *caucus*, c'est qu'il était exclusivement Haut-Canadien, et qu'aucun membre de l'opposition de notre partie de la province n'avait été appelé à y prendre part.

Il n'y a pour ce fait, évidemment exceptionnel, que deux explications possibles, entre lesquelles l'avenir seul pourra nous permettre de choisir : Ou M. Brown et ses séides comptent sur le concours quand même de M. Dorion et de ses amis ; ou les *clear-grits* sont résolus à agir séparément, sans souci de leurs alliés Bas-Canadiens, en rejetant, par un dédain commun, tous ceux qui ont reçu le signe des Catholiques ou qui appartiennent à la race française.

Les suppositions ont, dans le monde d'action de la politique, trop peu d'utilité, pour que nous nous arrêtions à discuter ces deux termes qui consacrent, d'une manière définitive, l'abaissement ou l'impuissance de nos adversaires Bas-Canadiens.

Nous ne savons, du reste, de cette réunion préparatoire que ce qu'ont bien voulu en révéler les journaux révolutionnaires du Haut-Canada, et à leur tête, le principal organe du parti.

D'après le *Globe*, l'entente la plus cordiale a régné parmi tous les membres présents : ils ont tous reconnu les difficultés et les périls de la situation politique actuelle ; l'impossibilité de faire fonctionner équitablement l'Union, qui a abouti à la domination du Bas-Canada ; et ils en ont conclu qu'il était nécessaire de faire accepter par la Chambre des changements constitutionnels qui modifient les rapports des deux pays.

Un correspondant du *Times* d'Hamilton exprime en d'autres termes les mêmes idées : il s'agit de fortifier l'empire, le pouvoir de la métropole, d'opposer des barrières à la corruption *et de rendre impuissante la bande déloyale du Bas-Canada.*

Le *Globe* termine ses courtes remarques en annonçant qu'on a décidé de convoquer pour le mercredi, 9 novembre prochain, une assemblée de délégués du Haut-Canada, à laquelle pourront assister de droit les membres de l'opposition parlementaire et les représentants de la presse amie.

Les journaux conservateurs, tels que le *Colonist*, ajoutent, cependant, à ces détails quelques renseignements pleins d'intérêt : c'est ainsi qu'ils nous apprennent que la moitié seulement des membres de l'opposition étaient présents à ce *Caucus* et que parmi les absents on comptait des hommes comme M. Sanfield McDonald, dont le talent n'a jamais fait défaut à la cause des clear-grits ; que, des comtés situés à l'Est de Toronto, quatre seulement étaient représentés et qu'un seul membre du Conseil Législatif avait daigné se rendre à l'invitation de M. Brown.

Le seul résultat qui semble acquis à l'opposition jusqu'à ce jour, c'est une réconciliation entre M. Brown, et MM. Cameron et Foley, dont l'antipathie réciproque n'était douteuse pour personne vers la fin de la dernière session.

A cette première démonstration en succédera prochainement une autre en l'honneur de M. McGee, invité à un banquet public au St. Lawrence Hall, à Toronto.

Toute cette agitation que l'on essaie de créer ne semble pas, du reste, pénétrer dans les masses ; elle ne règne qu'à la superficie du monde politique et parmi ceux dont elle sert les intérêts d'ambition personnelle.

MISS BYRON.

La ville de Guelph, dans le comté de Wellington, C.-O., et le Couvent de Lorette viennent d'être témoins de scènes sur lesquels nous croyons utile d'attirer un instant l'attention de nos lecteurs.

Les renseignements nous manquent pour pouvoir apprécier d'une manière complète les divers incidents de ce drame qui s'est terminé devant la cour de police, présidée par le maire ; et tous les détails que nous allons donner sont empruntés à un supplément de l'*Advertiser* de Guelph.

Une jeune fille de 15 ans, du nom de Miss Byron, était, depuis près de 3 ans, au Couvent de Lorette ; à la fin de son cours d'études, elle se crut appelée à la vie religieuse, et rentra au mois d'août dernier dans la Communauté pour faire son noviciat.

Quelques difficultés pour le paiement de la pension s'étaient déjà élevées dans sa famille : son frère, après avoir acquitté une partie de ses dépenses, $75 environ, refusa de concourir désormais à l'entretien de sa sœur ; le père promit alors de faire les frais de son éducation, mais, en tous cas, ne paya point. Les sœurs n'en gardèrent pas moins, chez elles, Miss Byron, et la reçurent avec joie lorsqu'elle revint pour partager les douces fatigues de leur pieux ministère.

Les parens de la jeune fille lui écrivaient d'ordinaire assez régulièrement ; et leur bon vouloir paraissait seconder sa vocation.

Les choses allaient ainsi, lorsque, jeudi dernier, les deux frères de la jeune fille se présentèrent à la porte du couvent de Lorette, et demandèrent à parler à leur sœur ; on leur ouvrit la porte du parloir où Miss Byron ne tarda pas à les rejoindre.

L'aîné, Valentin, lui dit alors que leur mère était malade et réclamait les soins de sa fille ; qu'elle devait quitter le couvent pour se rendre avec eux à London dans leur famille. Miss Byron répondit qu'elle avait reçu, moins de 8 jours auparavant, une lettre de son père qui lui annonçait l'heureuse nouvelle de la convalescence de sa mère. Son départ était donc inutile ; et elle était décidée à ne pas céder à leur demande.

Après une conversation que nous résumons ainsi en quelques mots, l'un des frères pénétra violemment dans la portion du parloir où se trouvait sa sœur ; et comme Miss Byron cherchait à s'enfuir, il la saisit par sa robe qu'il déchira, et il l'entraîna malgré ses cris.

Les deux frères conduisirent alors leur sœur dans l'hôtel d'un M. Jone ; ils l'obligèrent à prendre les vêtements de Mme Jone ; puis la firent monter en omnibus, et partirent avec elle pour la station du *Great Western*. Ils arrivaient à la gare lorsqu'un agent de police se présenta à la porte de l'omnibus, arrêta Valentin et Benjamin Byron, conduisit ces jeunes gens avec leur sœur à l'hôtel de ville, où elle fut remise en liberté.

Miss Byron en profita aussitôt pour rentrer au couvent.

Jusque-là nous ne voyons qu'un acte d'indigne violence, tel que la justice est appelée à en réprimer chaque jour, et que nous n'auriors certes pas raconté en détails ; mais ce qui va suivre nous semble trop caractéristique de l'espèce de justice qui attend certaines causes dans le Haut-Canada, pour que nous n'appelions pas sur ces faits toute l'attention de nos lecteurs.

L'affaire fut portée, le lendemain, devant S. H. le Maire, à côté duquel siégeaient 7 autres juges dont l'*Advertiser* fait connaître les noms.

On entendit les témoins ;—et c'est sur leurs dépositions que nous avons fait le compte-rendu qui précède ;—La violence fut prouvée avec la dernière évidence, et cinq magistrats sur 8 acquittèrent les accusés.

Leur verdict fut reçu par une de ces manifestations qui déshonorent la justice : la foule, qui encombrait les abords de la cour, fit éclater de frénétiques applaudissements.

Le soir même, l'un des frères, encouragé par cette impunité, se rendit de nouveau au couvent ; il réclama sa sœur, avec la force que lui donnait la populace lui servant de cortége. La réponse fut, ainsi qu'on devait s'y attendre, un refus plein de fermeté. La foule, s'exaspérant alors, voulait forcer les portes, briser les fenêtres, faire en définitive le sac du couvent, pour imposer, au nom du fanatisme, à une jeune enfant, une prétendue liberté dont elle ne voulait pas, et que devaient lui rendre plus odieuse encore les vociférations du dehors.

Au nombre des juges se trouvait un Dr. Clarke, dont l'*Advertiser* dit que sa conduite pendant l'affaire l'avait rendu odieux aux Catholiques et aux Protestants ; il fut pendant la nuit pendu en effigie aux fils du télégraphe ; et la police dut détacher, le samedi matin, le mannequin qui représentait le Dr. Ce qui peut, à la fois rendre suspecte l'assertion de l'*Advertiser* et clairement indiquer le sens de cette exécution populaire, c'est qu'un large écriteau, suspendu au cou du mannequin, portait en grosses lettres : " *Dr. Clarke, traitre ! A Bas le Papisme !*"

A Bas le Papisme ! Ce cri résume tous les sentiments auxquels ont obéi les frères Byron ; ceux qui ont inspiré la majorité des juges ; ceux qui ameutaient la foule aux portes du Couvent ; comme ceux qui faisaient tenter une lâche vengeance contre le Dr. Clarke : Et dans le Haut-Canada, vous le trouvez chez presque tous les hommes publics ; vous le lisez dans presque tous les journaux ; vous l'entendez enfin éclater dans tous les émotions publiques. Il renferme toutes les haines et toutes les vengeances de la révolution vaincue.

Aux Cultivateurs.

Un de nos amis, de grande expérience agricole, nous assure que, dans les environs de Montréal au moins, la récolte de pommes de terre fait presque complètement défaut. Il avait visité le jour même des champs où l'on trouvait à peine une pomme de terre saine pour chaque minot qu'ils auraient dû fournir.

Le fait est assez grave pour que nous nous fassions un devoir de le signaler à tous nos lecteurs.

Depuis le fléau de la mouche, nos agriculteurs ont presque tous renoncé à récolter du blé ; ils se dessaisissent chaque jour de l'orge qui trouve sur le marché un placement facile et qu'absorbent en quantités immenses les distilleries et les brasseries ; des produits de leurs champs, ils ne réservent donc, pour leur nourriture et celle de leur famille, que la pomme de terre qui remplace le pain et qui devient le plat unique de la table du pauvre. Si la regrettable nouvelle que nous donnons aujourd'hui est exacte, et nous navons pas lieu d'en douter, ce serait de la part de nos cultivateurs un acte d'imprévoyance que de ne pas garder l'orge, qui peut faire d'excellent pain, et qui sera plus tard nécessaire pour leurs repas.

La récolte de pommes de terre ne donnantà plusieurs que la quantité requise pour ensemencer les terres, le malheur serait plus grand encore s'il était nécessaire d'appliquer à l'alimentation des familles le germe de nos ressources futures.

Il est facile, du reste, pour la plupart de nos lecteurs de vérifier l'exactitude de nos informations.

Nous empruntons à l'*Ere-Nouvelle* les tristes détails de la mort du jeune Head. Un malheur semblable ne laisse de place dans le cœur de ceux qui en sont témoins, que pour une profonde pitié. Dieu impose au courage des pères ces solennelles épreuves ; il plonge ainsi le cœur des mères dans un abîme de douleur.

M. John Head était âgé de 17 ans, ainsi que le dit la notice suivante ; il vnait de suivre avec succès les cous de l'Université d'Heidelberg, et devait entrer prochainement à Cambrige. Il était venu faire une courte visite à ses parens, lorsque la mort la ravi a leur tendresse. Sir Edmundet Lady Head n'ont pas d'autre fils pur les consoler de cette perte :

" En face dgrand malheur qui vient de frapper la famle du Gouverneur-Général, pendant sa promenade dans l'intérieur du St. Maurice, nous e pouvons que sympathiser avec une si grade douleur—et, laissant de côté, pour un iament, les discussions de la politique, nous sentons que la bienséance nous fait un deoir de mettre aujourd'hui nos colonnes en leui.

Mardi dernie, Son Excellence Sir Edmund Head, Lly Head, Mlle Head et M. John Head, l Maire de notre cité et plusieurs autres msieurs partirent pour remonter le St. Mauce jusqu'à la chûte des Piles : samedi soi les excursionnistes étaient revenus à la cke de la Grand-Mere ; tout avait été jusque-là pour le mieux et Lady Head avait trouvé les scènes si belles, tout le long de la route, qu'elle se proposait d'attendre dans la vallée du St.-Maurice, pour descendre à Québec, que le Gouverneur qui devait partir aujourd'hui même pour se rendre à Kingston, fût revenu de son voyage."

" Plusieurs des excursionnistes avaient l'habitude de se baigner chaque matin dans les eaux si fraiches du St. Maurice.—Dimanche matin, le fils de Son Excellence accompagné de L'hon. John Browne voulut prendre cet exercice et pendant que M. Browne retournait au camp, pour chercher des serviettes dont on avait oublié de se munir, le jeune Head se déshabilla et se mit à l'eau : malheureusement il ne savait pas nager,—sentant que le sable glissait sous ses pas et qu'il perdait fond, il se jeta, ou tomba sur le dos : à cet instant il fut aperçu par une bande de voyageurs qui avaient conduit le Gouverneur et sa suite et qui étaient alors sur la côte, à environ cinquante verges de distance et qui trouvant que le jeune Head ne se tenait pas dans l'eau comme un nageur expérimenté, conçurent des craintes ; trois d'entr'eux descendirent la côte avec précipitation et se jetèrent à la nage, mais au moment ou l'un d'eux allait l'atteindre, il disparut pour ne plus reparaître."

" Augustin Bellemare et Louis Décôteau, deux des voyageurs plongèrent à sa suite, mais sans succès ; mais Bellemare était revenu à la côte et s'étant depouillé de ses habits, il plongea de nouveau, en tenant d'une main une longue perche, dont les spectateurs sur la côte tenaient l'autre bout ; après quelques secondes, il parvint à retrouver le corps qu'il saisit et le tenant sous son bras, il le ramena au rivage—rien ne fut épargné pour le ramener à la vie, depuis huit heures du matin jusqu'à midi, mais quoiqu'il n'eut pas été plus de quinze minutes sous l'eau, ce n'était plus qu'un cadavre."

" Le malheureux père aida lui même à frictionner le cadavre pendant plusieurs heures, sous les yeux de Lady Head qui se tenait à quelque distance et dont les lamentations ne connurent plus de bornes, quand il fallut enfin perdre toute espérance. La triste nouvelle fut apportée en ville, la nuit dernière par M. Turcotte. Vers onze heures ce matin, une grande foule était sur le quai, pour voir arriver le corps du malheureux jeune homme qui fut transporté dans une légère embarcation, depuis la Grande Mère et qui fut mis à bord du vapeur *Advance*, après quoi le vapeur descendit vis-à-vis l'embouchure du St. Maurice, pour attendre la famille de Son Excellence et sa suite ; ils arrivèrent peu après dans des canots et aussitôt qu'ils furent montés sur le vapeur, il partit pour Québec, chargé de son triste fardeau."

" M. John Head était âgé d'environ 17 ans et le seul fils du Gouverneur-Général.

L'Hon. Cartier et le Maire de Trois-Rivières sont aussi partis pour Québec dans l'*Advance*."

Nouvelles Etrangeres.

Le texte de la dépêche télégraphique, expédiée après l'arrivée du *North American* et que nous avons publiée dans notre dernier numéro, était si complet que nous n'avons, pour ainsi dire, rien à ajouter à ses détails.

Nos lecteurs auront surtout remarqué la nouvelle douloureuse de l'aggravation de l'état de Pie IX : une correspondance adressée à l'*Union*, et reproduite aujourd'hui par nous dans une autre colonne de notre feuille, confirme des tristes craintes qu'éprouvent en ce moment tous les cœurs catholiques.

L'âme pleine de sollicitude et de tendresse du St. Père a été brisée par les évènements dont l'Italie est chaque jour le théâtre ; et, quand l'espérance soutenait ce noble cœur, la maladie brisait le corps du saint vieillard.

Le mouvement, dont la Toscane a pris l'initiative, se continue dans Parme et Modène, dont les députations sont allées trouver le roi Victor-Emmanuel : la réponse de S. M. a été semblable à celle qu'il avait déjà faite aux Toscans.

Nous publions également aujourd'hui l'article du *Moniteur* qui a produit en Angleterre et en France une si profonde impression, et que la cour de Vienne a paru accueillir comme un gage de paix et d'entente mutuelle : nos lecteurs jugeront par eux-mêmes du point de vue auquel se place le gouvernement français dans l'appréciation des derniers évènements d'Italie.

La dépêche du *Circassian* annonce d'une manière officielle, le départ du *Great Eastern* pour le 28 octobre prochain ; le vapeur-monstre touchera donc à Portland dans les premiers jours de novembre ; dans le long récit de l'accident survenu à l'un des tuyaux, nos lecteurs auront remarqué surtout qu'au milieu de ce désordre, la marche du bâtiment n'a pas été un instant suspendue.

La France et l'Angleterre unissent leurs efforts pour venger l'outrage fait aux drapeaux alliés par les Chinois : 12,000 Français sont, dit-on, sur le point de prendre la mer ; et des troupes anglaises seront immédiatement dirigées de l'Inde sur la Chine ; l'opinion publique, souvent plus prudente que les pouvoirs, avait prévu, depuis longtemps, ce manque de foi si commun chez les Orientaux.

Tandis que ces choses se passent en Europe, l'Angleterre se trouve engagée aux extrémités Est et Ouest de ses possessions de l'Amérique du Nord dans des complications diplomatiques, dont nous avons déjà parlé à nos lecteurs, et dont nous allons donner un rapide aperçu.

Il s'agit, d'un côté, des pêcheries sur les Côtes de Terre-Neuve et même du Labrador et dans le Golfe St. Laurent ; de l'autre, de la souveraineté de quelques petites îles qui avoisinent Vancouver et le continent américain.

Depuis le jour où le *Borussia* nous a annoncé que l'amirauté française avait obtenu de l'amirauté anglaise la reconnaissance de toutes ses prétentions, le télégraphe et les journaux n'ont ni confirmé, ni démenti cette nouvelle.

Nos lecteurs savent que les Français, s'appuyant sur le traité d'Utrecht, confirmé par le traité de Versailles en 1763, et de nouveau en 1814 par la paix de Paris, réclament un droit exclusif de pêche sur les trois-quarts des Côtes de Terre-Neuve, depuis le Cap St. Jean jusqu'au Cap Ray, en suivant la Côte Nord et toute la Côte Occidentale de l'Ile.

Les stipulations des traités ne contiennent ni réserves de la part des Anglais ni reconnaissance formelle du droit exclusif auquel prétendent les Français, de telle sorte que leur interprétation est laissée à la bonne foi des deux pays et dépend surtout des relations qui existent entre les deux pouvoirs.

En 1857, le gouvernement Palmerston avait, par un traité, qui fut inséré même dans le *bulletin des lois* en France, accordé toutes les réclamations du gouvernemet de l'Empereur ; les Communes anglaises sanctionnèrent, sans s'y arrêter, cet acte diplomatique, que brisa, cependant, la volonté de la législature coloniale, à la sanction de laquelle le traité avait été formellement réservé.

L'affaire fut remise entre les mains d'une commission, dont les travaux se poursuivent lentement au milieu des commentaires variés et des prévisions diverses que font naître les relations, tantôt amicales, et tantôt difficiles, des deux pays.

A l'autre extrémité de ce continent, la puissance anglaise se trouve en conflit avec les autorités de la république voisine. Il y a quelques semaines nous annoncions que le capt. Piket du 9e. régiment d'infanterie de de l'armée américaine avait débarqué, à la tête de 60 hommes, sur l'île de San Juan. Le gouverneur Douglas, de la colonie de Vancouver, protesta contre cette violation d'un territoire britannique, et trois vaisseaux de ligne furent envoyés dans ce port avec quelques troupes. Dès lors, de nouveaux renforts arrivèrent aux Américains qui se trouvent aujourd'hui au nombre de 400, et ont construit des casernes qui indiquent la pensée d'un établissement régulier.

La législature de la colonie de Vancouver a voté une adresse martiale au gouverneur, dans laquelle elle demande que l'on tire une prompte vengeance de cette insulte faite au pavillon britannique. Le général Harvey, brigadier général de l'armée des Etats-Unis, et commandant du département de l'Orégon, a répondu qu'il avait reçu ordre de la Maison-Blanche de protéger les sujets américains de l'île de San Juan, et d'éviter le renouvellement de l'acte par lequel un résident de l'île avait été enlevé par la force et transporté à Vancouver pour être soumis à une juridiction anglaise.

Ainsi que nos lecteurs le voient, les deux autorités supposent, comme résolue en sens contraire, la question de la souveraineté de l'île réclamée à la fois par les Anglais et les Américains.

Les dernières nouvelles, venues, il est vrai, par la voie des Etats-Unis, annoncent la retraite des forces anglaises.

Il ne faudrait pas, du reste, s'exagérer l'importance de ces difficultés, auxquelles des préoccupations plus graves donnent une importance occasionnelle. La guerre n'éclatera pas entre la France et l'Angleterre, à propos des pêcheries de Terre-Neuve ; et les prétentions respectives des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne ne troubleront pas même la paix de notre continent. Ce sont de ces questions, telles que la politique en voit naître et mourir chaque jour ; elles peuvent se joindre à une liste de griefs, lorsque des pouvoirs ennemis font appel à l'opinion publique ; mais elles sont résolues amicalement toutes les fois qu'un désir de concorde mutuelle anime les peuples et les gouvernements.

La question de la paix est ailleurs ; et nous sommes heureux de dire que les dernières dépêches sont bien plus rassurantes que celles qui les ont précédées.

Cour du Banc de la Reine.

TERME CRIMINEL.

Mardi le 27 septembre 1859

Présent :—Son Honneur le Juge AYLWIN.

Le Jury rapporte un verdict de coupable, dans l'affaire de Duncan Bruce, traduit sur accusation de causer une nuisance publique.

Le Grand Jury rapporte comme fondées les accusations portées contre les personnes suivantes :

George Vermette, homicide ; François Laporte, meurtre ; Hiram Stephens, décharge d'une arme à feu avec intention de meurtre ; Anne Height, vol ; André Denis, recel d'objets voles ; même pour même ; Louis Primeau, assaut avec intention de faire des blessures graves ; John Brown et Joseph Denis, vol ; mêmes pour même ; Archibald Young, blessure ; William Twaddle, blessures.

Mercredi, le 28 sept.

Dans l'affaire Patrick McKennock, le jury rapporte un verdict de " Misdemeaner". Palin, traduit pour homicide, est acquitté.

Le grand jury rapporte comme fondées les accusations portées contre les personnes suivantes : Henry Devoid, vol ; même pour même ; même pour même ; Jean Baptiste Gauthier, pour vol ; Ambroise Vincent, pour 2 vols ; François Vaillancourt, viol ; Edward Spelman, assaut avec intention de faire des blessures graves ; George O'Reilley blessures ; John Carden, faux ; Hiram Stephens, accusé d'avoir tiré une arme à feu avec intention de meurtre est déchargé.

La Cour s'ajourne à 5 heures P. M.

Nouvelles du Canada.

Mort du Major Général Sir William Eyre.—Nous avons à annoncer la mort du major-général sir William Eyre, commandeur de l'ordre du Bain, ex-commandant des forces en Canada, décédé le 8 septembre courant, à Bilton Hall, comté de Warwick à l'âge de 53 ans. La maladie dont souffrait depuis quelques mois le vaillant général le força de résigner son commandement dans l'Amérique du Nord, poste dans lequel il fut remplacé dans le mois de juin dernier, par le major-gén. Sir William Fenwick Williams, de Kars. Le défunt entra dans l'armée en 1823, et, après avoir servi en Canada dans le 73e. régiment avec le grade de major, il se rendit avec ce brave corps au Cap de Bonne-Espérance où il se distingua éminemment comme lieutenant-colonel dans les deux guerres contre les Cafres. En récompense de ses brillants services, durant la première et la seconde campagne, il fut fait chevalier du Bain, promu au grade de colonel et nommé aide-de-camp de la Reine. Lors de l'envoi des forces militaires en Orient, il fut appelé au commandement d'une brigade de la troisième division de l'armée, avec le grade temporaire de lieutenant-général. Il etait présent aux batailles d'Alma et d'Inkerman—commanda les troupes dans les tranchées durant cette dernière action, et resta en Crimée jusqu'à la chûte de Sébastopol, services pour lesquels il fut décoré de la médaille. En 1855, il fut créé commandeur de l'ordre du Bain, commandeur de l'ordre impérial de la légion d'honneur de France, chevalier du Medjidie de Turquie, et fut un des premiers généraux qui reçurent la médaille de Sardaigne. Rentré en Angleterre en juin 1856, il fut appelé au commandement général des forces en Canada. Ses états de services portent les dates suivantes :—Enseigne, 17 avril 1823 ; lieutenant, 5 novembre 1825 ; capitaine, 20 mai 1827 ; major, 19 juillet 1839 ; lieutenant-colonel, 12 novembre 1847 ; colonel, 28 mai 1853, et major-général le 12 décembre 1854. Le général Eyre était porté sur la liste des officiers généraux destinés à recevoir d'autres gracieuses récompenses. C'était le deuxième fils de feu le vice-amiral George Eyre, C. B., marié à la troisième fille de Sir George Cook, baronet, de Wheatley. Le défunt général avait épousé en 1841 miss Bridgeman Simpson, troisième fille de feu l'hon. John Bridgeman Simpson.

Nouvel et fatal accident au Pont Victoria.—Avant-hier, dans l'après-midi, deux hommes travaillant sur l'échafaudage de l'un des piliers du pont, tombèrent, l'un à l'eau, l'autre au pied de l'echafaudage. Ce dernier fut tué instantanément, et l'autre, dont on n'a point encore trouvé le corps, fut noyé. Nous n'avons pu savoir leurs noms.

Une vache féconde.—Une vache de la race Durham, appartenant a un certain M. Middleton de cette ville, a eu en 14 mois 4 magnifiques veaux. C'est, terme moyen, un veau durant l'espace de

Institut Canadien-Français.

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 1859.

ORDRE DU JOUR

DISCUSSION.—La femme exerce-t-elle sur la Société une influence morale plus forte que la littérature ?

Discutants inscrits :—H. Fabre, L. W. Sicotte et L. Labelle.

LUDGER LABELLE,
Sect. Arch. I. C. F.

29 sept

Institut Canadien-Français.

Séance du 15 Septembre.

Présidence de M. Hector Fabre.

Officiers présents :—MM. F. X. Prieur, R. Trudeau, L. Beaubien, J. A. Mousseau et L. Labelle.

Lecture et adoption du procès verbal de la séance précédente.

M. Hector Fabre lit un essai sur " Montaigne."

On discute la question suivante :

Le Terminus du Grand Tronc devrait-il être placé au Carré Viger ou au Marché Ste. Anne.

MM. J. A. Mousseau, Louis Beaubien et L. Labelle ayant pris tour-à-tour la parole sur cette question, elle est mise aux voix et décidée en faveur du Carré Viger, à l'unanimité.

Le Comité de discussion fait rapport qu'il a choisi pour sujet de discussion à la prochaine séance la question suivante :

Les Etats Unis sont-il en voie de décadence ?

MM. L. Beaubien, J. A. Mousseau et Anselme Trudelle s'inscrivent comme discutants.

Le Comité de direction recommande l'admission des messieurs suivants, comme membres actifs de l'Institut-Canadien-Français.

L. A. N. Seers, Etudiant en Droit ; Louis Ouellet, Imprimeur ; Louis Guénette et Michel Deguise, Entrepreneur.

Sur motion de M. L. Beaubien secondé par M. S. Pagnuelo, les messieurs ci-dessus mentionnés sont admis membres actifs de l'Institut-Canadien-Français.

Et la Séance est levée.

LUDGER LABELLE,
Secr. Arch. I. C. F.

Association St. Jean-Baptiste.

IL y aura une ASSEMBLÉE des MEMBRES du COMITÉ de REGIE de l'ASSOCIATION St. JEAN-BAPTISTE, DEMAIN, VENDREDI, le TRENTE COURANT, dans la Salle St. Jean-Baptiste, Petite Rue St. Jacques, pour affaires importantes.

C. A. LEBLANC,
Comm. Ord.

Montréal, 29 sept. 1859.

MEDECINES FRANCAISES.

ELEXIR GUILLE,
TAFFETAS CORS,
TISSUS ELECTRO.
PILLULES CROSNIER, à l'iodure de fer et de quinine.

—AUSSI :—

Medecines du Dr. de Roo.

PILLULE RENAL,
PILLULÆ VITÆ, ou petites Pilules végétales de Guttæ Vitæ.

—ET—

LE CONDUCTEUR MEDICAL nouvellement reçu par

JOHN GARDNER,
CHIMISTE & DROGUISTE,
295, Rue Notre-Dame, Ouest.

29 sept.—ak

On vient de publier

UNE GRANDE GRAVURE de MONTREAL, donnant une vue correcte du PONT VICTORIA, avec la description de sa construction, &c., imprimée en français et en Anglais.

A VENDRE

Aux magasins de Livres et Bureaux. Prix 7½d. Sur beau papier fort 1s.

En gros par

SALTER & ROSS,
Imprimeurs-Editeurs.

29 sept

Aux Instituteurs.

ON A BESOIN

LE VINGT OCTOBRE prochain, dans l'Ecole-Modele de Montréal, d'UN MAITRE DE FRANÇAIS. Il devra donner des certificats quant au caractère et aux capacités et devra comprendre l'Anglais.

S'adresser à W. DORAN, Principal.

Montréal, 29 sept—y

COURSES A ST. POLYCARPE.

LES COURSES AU TROT sous harnais auront lieu à ST. POLYCARPE aussitôt apres l'Exhibition les QUATRE et CINQ OCTOBRE prochain. Si le temps le permet.

PREMIER JOUR.

PREMIÈRE COURSE.—Une bourse de $5 pour les poulains de trois ans. 2 sur 3.

SECONDE COURSE.—Une bourse de $10 pour tous chevaux qui n'ont jamais trotté pour une course de 3 sur 5.

SECOND JOUR.

PREMIÈRE COURSE.—Une bourse de $15 pour les chevaux de seconde classe qui n'ont jamais trotté dans la 1ère. classe, 3 sur 5.

SECONDE COURSE.—Une bourse de $25 pour tous chevaux trotteurs, 3 sur 5

Il y aura de plus des amusements de toutes espèces.

Il ne devra pas y avoir moins de trois compétiteurs dans chaque classe.

Toute difficulté sera réglée par les juges dont la décision sera finale.

Toute entrée sera faite chaque jour avant DIX heures.

Par ordre du Propriétaire,
G. BERTRAND.

29 sept.

VENTE

Par Autorite de Justice.

SERA VENDU MARDI, le DIX-HUIT d'OCTOBRE prochain, a DIX heures du matin, à la porte de l'Eglise de St. Patrick de Sherrington, l'IMMEUBLE ci-apres désigné, dépendant de la Succession de feu JOHN HENESSAY et de Elizabeth McCaffry, savoir :

UNE TERRE située en la paroisse St. Patrick de Sherrington, de la contenance de trois arpents et deux perches de front sur environ dix-huit arpents de profondeur, bornée en front par le chemin public, en profondeur à Patrick Mahedy, du coté sud, par Norbert Bonneau, et du coté nord, par John Dean ; avec une maison, grange, étable, remise et autres bâtiments dessus construits.

Pour les conditions, s'adresser au Notaire soussigné, à St. Edouard.

Par ordre d'Elizabeth McCaffrey, tutrice.

J. BRISSET,
N. P.

St. Edouard, 14 sept. 1859—20—tsd

MEMOIRES ET DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR LA

SOCIETE HISTORIQUE DE MONTREAL.

SECONDE LIVRAISON.

A VENDRE,

Chez MM. FABRE et GRAVEL et chez J. B. ROLLAND & FILS.

Montréal, 1er sept.

A VENDRE,

UNE TERRE de 4 arpents de largeur sur 40 de longueur, avec trois granges, étables et maisons en pierre à un étage, situé dans le village de Ste. Rose. Pour les conditions, s'adresser au Propriétaire soussigné, a Ste. Rose.

FRANÇOIS LABELLE.

Ste. Rose, 22 sept.—tsp

Corporation de Montreal.

Aux Concessionaires d'Eau.

TOUTES LES PERSONNES endettées envers la Corporation de cette Cité pour l'EAU et auxquels des comptes ont été fournis, sont par les présentes notifiées qu'à moins qu'elles ne viennent payer, d'ici au DIX OCTOBRE prochain, le montant par elles dû respectivement, le Soussigné, conformément à l'ordre qu'il en a reçu, sera dans la nécessité de faire arrêter l'eau, et d'adopter des mesures légales pour le recouvrement de la dette en chaque cas.

EDW. L. RANSON,
Comptable de l'Aqueduc.

Bureau de l'Aqueduc, Hôtel-de-Ville, Montréal, 29 septembre 1859 } ci

Corporation de Montreal.

DEPARTEMENT DES CHEMINS

AUX CONTRACTEURS.

EGOUTS EN BRIQUES.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, adressées au Soussigné et laissées au Bureau du Greffier de la Cité, seront reçues jusqu'à MIDI, VENDREDI, le TRENTE courant, pour la construction d'EGOUTS EN BRIQUE, dans les rues de la Montagne, Dorchester, Drummond et Belmont, dans le Quartier St. Antoine ; et dans la rue Lagauchetière, Quartier St. Laurent ; selon les plans, sections et spécifications que l'on peut voir au Bureau de l'Inspecteur de la Cité.

Les Soumissions (endossées " Soumissions pour Egoûts en Brique ") devront contenir les signatures *bona fide* de deux personnes responsables, qui voudront se rendre cautions pour la due exécution du Contrat ; et le Comité des Chemins ne s'oblige pas à accepter la plus basse ou aucune des soumissions.

Par ordre,

W. H. McKENZIE,
Asst. Inspecteur de la Cité.

Bureau de l'Inspecteur de la Cité, Hôtel de-Ville, Montréal, 27 septembre 1859—u

Corporation de Montreal.

DEPARTEMENT DE L'AQUEDUC.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES adressées au GREFFIER de la CITE seront reçues jusqu'à MIDI,

MARDI 4 OCTOBRE,

pour NIVELER, ARRANGER et METTRE du GRAVIER dans la continuation de la rue St. Patrice depuis le chemin Brewster jusqu'au " Pipe-Track Road.

On peut voir les plans, sections et spécifications au Bureau du Soussigné 156 Rue St. Joseph.

Le Comité ne s'oblige pas d'accepter la plus basse ou aucune des Soumissions.

JOHN CLIFF,
Ingénieur.

29 sept.

CORPORATION DE MONTREAL

SERONT VENDUES,

PAR ENCAN PUBLIC,

A

L'HOTEL-DE-VILLE,

A DIX HEURES A. M.,

Lundi, le 17 Octobre prochain,

DEUX LANGUES DE TERRE

SUR LA LIGNE DE L'AQUEDUC,

acquises par la Corporation de J. C. Griffin et J. Simmons, et formant une superficie d'environ neuf arpents.

(Par ordre)

CHS. GLACKMEYER,
Greffier de la Cité.

Bureau du Greffier de la Cité, Hôtel-de-Ville, Montréal, 29 Sept. 1859.—sti

LOQUET PERDU.

PERDU, Dimanche dernier, sur les deux heures, de la Rue Amherst à l'Eglise St. Pierre, par la Rue Ste. Catherine, UN LOQUET DOUBLE EN OR. Ceux qui le rapporteront rue Amherst No. 142 seront généreusement récompensés.

MME GUIMONT.

Montréal, 29 sept.—di

VENTE

Par Autorite de Justice.

LUNDI, le DIX-SEPTIÈME jour d'OCTOBRE prochain, à la porte de l'EGLISE CATHOLIQUE ROMAINE, en la VILLE de MONTRÉAL, à ONZE heures de l'AVANT-MIDI, la PROPRIETÉ IMMOBILIÈRE suivante, appartenant aux enfants Mineurs, issus du mariage de feu WILLIAM BURRY et MARY-ANN BRYSON, son épouse, aussi décédée, savoir :—

UN LOT de TERRE, fesant le coin des rues Wellington et George, dans la dite Ville de Montréal, fesant partie du lot désigné sur le Plan de Terrain du Fief Nazareth, connu et distingué comme lot numéro cent six (106) ; borné en front vers le sud-est par la rue Wellington ci-dessus, d'un côté au nord-est par la rue George, de l'autre côté par Mr. Burry, senior, ou ses représentants, en arrière vers le nord-ouest par la propriété de William Spier, Ecr,, mesurant quarante-trois pieds et six pouces le long de la linge de la rue Wellington ci-dessus, d'un côté au nord-est par la rue George, de l'autre côté par Mr. Burry, senior, ou ses représentants, en arrière vers le nord-ouest par la propriété de William Spier, Ecr,, mesurant quarante-trois pieds et six pouces le long de la linge de la rue Welli gton de là cent pieds et huit pouces sur la rue George, quarante-cinq pieds huit pouces, delà le long de la clôture de devision voisine à la propiété du dit M. Burry, senior, ou ses représentants quatre-vingt-onze pieds, coupant le mur en arriere des ruines des maisons ci-devant erigées sur le dit lot de terre et le long du mur de derriere cinq pieds onze pouces vers l'angle ouest des dites ruines de maisons et alors le long des murs mitoyens en ruines trente et un pieds trois pouces au point de commencement sur la rue Wellington ci-dessus, avec une MAISON en BRIQUES à DEUX ÉTAGES sur la ligne de la rue George, divisée en deux logements et dépendances sus-érigées.

Propriété commuée.

Pour autres informations, s'adresser à

Jas. SMITH, N. P.

Montréal, 29 sept.—sd.

PAR BENNING & BARSALOU.

GRANDES VENTES

DE

ROBES DE BUFFLES.

Jeudi prochain, 29 Sept. courant,

SERONT VENDUES AUX MAGASINS DE

MR. JOHN DOUGALL,

270, RUE ST. PAUL,

PAR ENCAN PUBLIC,

5000 Robes de Buffle de la Compagnie de la Baie d'Hudson.

En paquets originaux.

Les qualités sont No. 1 ou Grosse Prime (*Large Prime*) No. 2 ou Petite Prime (*small prime*) No. 3 ou Grosse Commune (*large common*) No. 4, ou Petite Commune, (*small common*).

Des Catalogues avec les conditions seront prêts trois jours avant la vente.

Vente à DEUX heures

BENNING & BARSALOU,
Encanteurs.

27 sept

A BAS LE FROID.

"STATESMAN GAZ BURNER"

Poeles Statesman consumeur de Gaz.

LE MOYEN LE PLUS PROPRE A RECHAUFFER UNE MAISON

Dans ces cheminées par le moyen d'une clef placée en arriere, on prolonge la durée du charbon, et par une infinité de petits trous placés sous le poele, attirent l'air froid de la chambre et la rejetant en air chaud. Ils méritent vraiment d'être examinés par les personnes qui ont besoin de ses artic'es.

POELES AMERICAINS.

FOURNAISES A AIR CHAUD

ET

GRILLES

A L'ETABLISSEMENT DE

U. J. MARTINEAU,

RUE NOTRE-DAME, No. 277,

MONTREAL.

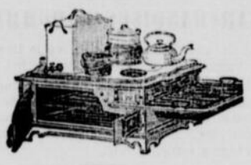

LES personnes qui ont acheté de ces POELES de cuisine américains sont unanimes pour les proclamer les meilleurs et les plus propres au service des cuisines de maisons canadiennes, rien de plus parfait et de plus économique.

Le Soussigné réfere les personnes qui désirent se procurer de bons poêles de cuisine, aux nombreuses familles canadiennes auxquelles il a eu le plaisir d'en vendre et leur ont donné pleine satisfaction.

Fournaises a Air chaud, Ventilateurs et Poeles de fantaisie pour salon.

Il appelle aussi l'attention sur les Fournaises à Air chaud se ventilant et se nettoyant d'elles-mêmes.

Il peut, grâce à sa longue expérience pratique, garantir qu'elles chauffent parfaitement les maisons au moyen de l'air chaud.

Fournaises portatives, Poêles à Air chaud, Cheminée de cuisine garnie, assortie, &c

Registres et Ventilateurs, suivant les plus nouveaux dessins, à des prix modérés.

Il reçoit actuellement le plus grand Assortiment de Poêles de fantaisie pour salons.

PLOMBAGE et TOITURES de toutes sortes exécutés dans le plus bref délai.

U. J. MARTINEAU,
Etameur, Plombier et Couvreur,
277, Rue Notre-Dame.

27 sept

AFFAIRES ! ! !

A VENDRE :

UN SUPERBE TÉLESCOPE ACROMATIQUE, un semblable, même pouvoir, même manufacture et même grandeur que celui qui a été en usage à l'OBSERVATOIRE aux Chutes de Niagara.—Il est long de 3½ pieds avec quarte Pouvoirs extra, mis dans une boîte en acajou et très bien completé.

—AUSSI—

Un autre d'une dimension plus petite, avec deux Pouvoirs extra et un long télescope Admiral.

Facteur, J. T. MESSER, de Londres, manufacturer pour les Admirautés de France, d'Angleterre' de Russie, &c., &c.

ON PEUT LES VOIR au magasin de Livres et Entrepôt de Journaux de CONSTANT & CIE., Grande Rue St. Jacques, Montréal.

27 sept—ti

Terres à Vendre.

LE Soussigné offre en vente DEUX BELLES TERRES mesurant chacune cent arpents, baties de bonnes maisons et grange, situées à St. Timothée, dans le rang de Catherin-town, à trente-six arpents du canal de Beauharnois et à trois milles seulement du florissant village de Ste. Cécile où se trouvent des Manufactures à papier, plusieurs beaux Moulins à farine et à scie et grand nombre de Magasins, une communication facile avec Montréal, par le moyen de bateaux à vapeur qui passent plusieurs fois par jour, et à 24 arpents du chemin qui conduit de la tête du canal de Beauharnois à Durham, le susdit chemin étant pour être macadamisé prochainement.

Une autre TERRE bâtie de maison et grange, mesurant soixante arpents, située sur le fleuve, à trois milles du village de Ste. Cécile et à la même distance du village de St. Timothée.

Les conditions seront très-libérales.

S'adresser à

STEPHENS MAY, Senior.

Ste. Cécile, 27 sept—m

AVIS D'ASSURANCE.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE ROYALE

CONTINUE

A

ASSURER LES PROPRIETES

A des termes encore plus favorables, et a des taux plus bas que ceux exigés par aucunes autres bonnes Compagnies anglaises.

BUREAU—15, Rue de l'Eau, vis-a-vis le Quai.

H. L. ROUTH.
AGENT.

Montréal, 27 sept 1859 118

AVIS.

UN Français, ayant de l'expérience dans l'art d'enseigner sa langue, désire se procurer quelques Eleves pour des leçons privées durant le jour et la soirée. S'adresser, rue St. Charles Borrommée, No. 13.

17 sept.

ARRIVÉE

DU

GREAT EASTERN

A

PORTLAND.

CHEMISES GREAT EASTERN !!

LA santé porte au plaisir. Dans ces mauvais temps d'Automne, nous invitons nos amis à visiter les CHEMISES DE FLANELLE DE TOUTES COULEURS que l'on peut admirer dans les vitrines de

P. B. BADEAUX,

RUE NOTRE-DAME,

63

Que les milliers qui se proposent d'aller voir le vapeur LEVIATHAN à Portland,

N'OUBLIENT PAS

DE

SE PROCURER

LA

VRAIE CHEMISE GREAT EASTERN ! ! !

Montréal, 27 sept

COURSES AU MILE-END.

DES COURSES AU TROT auront lieu, au MILE-END, les

3 et 4 Octobre prochain.

PREMIER JOUR.

Une bourse de $100 est offerte pour une Course entre la " Jument de Mr. Jodoin " et le Petit Coq " de Vercheres.—3 milles sur 5.

SECONDE COURSE.—Une bourse de $10 ouverte à tous chevaux trotteurs, sous harnais, qui n'ont jamais payé d'entrée dans aucune course.

TROISIEME COURSE.—Une bourse de $10 piastres ouverte à tous chevaux trotteurs de 4 ans,—2 sur 3.

SECONDE CLASSE.

Une bourse de $20 ouverte à tous chevaux trotteurs qui n'ont jamais gagné de course dans la premiere classe.—3 sur 5.

SECONDE COURSE.—Une bourse de $10 ouverte à tous chevaux trotteurs qui n'ont jamais gagné aucune bourse.—3 sur 5.

Conditions.

DIX pour CENT seront chargés pour toutes les bourses ci-dessus.

Toutes contestations seront décidées par les Juges dont la décision sera finale.

On suivra strictement les reglements du CLUB des TROTTEURS de Montréal.

Dans tous les cas trois entrées sont nécessaires à chaque course.

Les entrées devront se faire à l'HOTEL DE

L'EMPIRE,

(EMPIRE SALOON.)

Rue BONSECOURS, **No. 12**, seconde porte de la rue Notre-Dame.

Ces Courses auront lieu, chaque jour,—si le temps et les chemins le permettent—à 2½ heures précises.

J. B. EMOND & CIE.,
Propriétaires.

Montréal, 27 juil.

PIERRE R. FAUTEUX,

IMPORTATEUR

DE MARCHANDISES SECHES,

Informe le public qu'il vient d'ouvrir un Magasin, près du Marché Bonsecours,

No. 112, RUE SAINT PAUL,

VOISIN DE THOMAS TIFFIN, Ecr.

où il aura constamment en main un grand Assortiment de MARCHANDISES FRANÇAISES ET ANGLAISES,

Hardes Faites a bas prix

qu'il vendra en GROS et en DETAIL.

—AUSSI :—

Toutes sortes d'EPICERIES ET PROVISIONS qu'il vendra en GROS SEULEMENT.

UN SEUL PRIX

Il reçoit continuellement par les steamers de la ligne canadienne, les NOUVEAUTÉS les mieux choisies des Marchés d'Europe, qu'il disposera à très-bas prix pour ARGENT COMPTANT.

Montréal, 22 sept.—tmk

TELLIER & BRAZEAU,

142, RUE ST. PAUL.

Importateurs de Marchandises Seches, Pelleteries, &c., &c.,

ONT l'honneur d'informer MM. les Marchands de la Campagne, qu'outre leur assortiment de Marchandises Seches, ils ont en main un assortiment considérable de PELLETERIES MANUFACTUREES et NON MANUFACTUREES, qu'ils disposeront à TRES BAS PRIX et à des conditions très libérales. L'assortiment se compose de—

Casques de Loutre teinte et naturelle,	Seal skin de la Mer du Sud,
Astracan,	Neutria Français,
Mouton de Perses et de Russie,	Ratmusqué teint, naturel etpiqué, long, rasé et sablé.

—AUSSI—

Victorines et Manchons d'Opossum, Ratmusqués, Ecureuils gris, sablé, brun et noir,	Gants et Mitaines de Ratmusqué,

—DE PLUS—

Un assortiment très considerable de Raquettes pour Dames, Messieurs et enfants avec souliers et Mitaines, de Moutons, d'Orignal et de Caribou.

22 sept.

Instituteur demandé.

ON A BESOIN, au Village de St. Polycarpe d'UN INSTITUTEUR dûment qualifié, ENSEIGNANT GRAMATICALEMENT les LANGUES FRANÇAISE et ANGLAISE, pour l'ECOLE de GARÇONS No. 2.—Il devra de plus être muni de tous autres CERTIFICATS exigés en pareil cas. S'adresser au Président J.-BTE. PREVOST ou au Sec.-Trés. Soussigné

ISIDORE MANSEAU.

1 Septembre.

LOTS DE PRIX A VENDRE.

FONDATIONS FAITES ! !

Rue Lagauchetiere,

PRES DE LA RUE SAINT DENIS

Les soussignés ont été autorisés, par M. JOHN BROWN, de VENDRE PAR ENCAAN, à leur Bureau, Rue St. Sacrement,

SAMEDI, 8 OCTOBRE,

UN EMPLACEMENT DE PRIX.

Situé rue Lagauchetière, très-près de la rue St. Denis ci-devant appartenant à M. James Telfer, ayant 125 pieds de front, divisée en DEUX LOTS d'environ 56 pieds chacun avec entrée à 12 pieds.—Un des lots ayant une profondeur de 189 pieds et l'autre 92.

Les fondations en pierre et un mur mitoyen d'une propriété adjoignante près de la rue St. Denis, avec une possession immédiate, permettront aux acheteurs d'y ériger deux demeures sans délai.

La propriété est commuée titre incontestable.

Conditions de payment libérale

Vente à ONZE heures,

JOHN LEEMING & CIE.
Encanteurs.

20 sept

AVIS.

TERRAINS A CONCEDER.

PLUSIEURS LOTS ou Emplacements, situés en cette Cité, dont sept font face sur la rue Craig, trois sur la rue Salaberry, deux sur une rue projetée par les bailleurs de fonds en arrière de ce terrain et trois autres lots au coin des rue Montcalm et Mignonne (faubourg Québec), desquels l'on pourra voir un plan figuratif au bureau du soussigné.

GUILLAUME DAVID.

Bureau d'Agence de Montréal No. 23, rue St. Vincent.—m

ASSURANCE CONTRE LE FEU

AVIS.

Grande Reduction sur le Taux des Primes,

Par les Compagnies de premiere classe, de New-York :

COMMONWEALTH,
MERCANTILE,
HANOVER,
HOPE,

BUREAU, No. 38, RUE ST. PIERRE.

LE Soussigné, Agent pour les Compagnies d'Assurance de premiere classe ci-dessus nommées, a depuis quelque temps pris des risques de premiere classe à

!! CINQ CHELINS !!

AUSTIN CUVILLIER,
Agent.

Montréal, 24 sept—mk

FLEUR DE QUALITE.—Le soussigné reçoit des consignations régulières des différents moulins situés dans les meilleurs comtés agricoles du Canada, et offre en vente de la fleur pour l'exportation et les boulangers, (Superfine, de Goût et Extra,) aux prix ordinaires du marché.

BLÉ, POIS, &c., on en reçoit continuellement, de gros arrivages.

BEURRE en lots pour l'exportation et le commerce.—On en reçoit journellement.

POMMES.—Un lot de choix en très bon ordre, que l'on vient de recevoir.

FROMAGE, de premier choix.

POISSON BLANC.—On vient d'en recevoir de frais.

ROBES de BUFFLE de la COMPAGNIE de la BAIE D'HUDSON.—Le soussigné offre en vente l'article ci-dessus, de différentes qualités, dans les paquets originaux.

JOHN DOUGALL,
MARCHAND A COMMISSION
270 Rue St. Paul.

Montréal, 24 Septembre 1859.

Dissolution de Societe.

LA Société qui a existé entre les Soussignés comme Entrepreneurs, de la cité de Montréal, sous les nom et raison de PEPIN & ROUILLIARD a été dissoute, en commun accord, le 17 Aout, 1859.

EDOUARD PEPIN.
OLIVIER ROUILLIARD

Montréal, 10 septembre 1859—tik

Formation de Societe.

LA Société qui a existé sous les nom et raison de Pepin & Rouilliard étant dissoute, par consentement mutuel, les affaires seront continuées sous les nom et raison de PEPIN, ROUILLIARD & CIE.

Montréal, 10 sept. 1859—24—tik

ASSURANCE PROVINCIALE DU CANADA

Capital Souscrit, $1,987,000.

BUREAU PRINCIPAL—TORONTO.

BRANCHE DU BUREAU :

NO. 28, RUE ST-FRS.-XAVIER, MONTREAL.

ASSURANCE

Maritime et contre le Feu.

Président—Hon. J. Hillyard Cameron. | Vice-Président—J. S. Howard, Ecr.

DIRECTEURS :—

Hon. Geo. Crawford,	Lewis Moffat, Ecr,
Geo. Duggan, Jr., Ecr.,	J. S. Howard, Ecr.,
Hon. J. H. Cameron,	Hon. Malcolm Cameron,
W. L. Perrin, Ecr.,	Angus Morrison, Ecr.,
E. C. Jones, Ecr.,	J. Cameron, Ecr., M.P.P.
R. P. Colton, Ecr.	
Directeur en chef et Secrétaire — J. S. Crocket, Ecr.	Assistant-Secrétaire — J. J. Woodhouse, Ecr.

Banquiers—Toronto, Banque de la Cité de Montreal.

Solliciteurs—MM. Duggan et Burns.

Cette Compagnie Canadienne continue d'Assurer contre le Feu des Propriétés de toute description aux taux les plus modérés.

Pertes promtement réglées.

C. ROLES BELL,
Agent à Montréal.

Montréal, 24 sept. 1859. 48

HECTOR LEBER,

ARPENTEUR PROVINCIAL,

BUREAU : No. 21, rue St. Vincent, Montréal.

2 aout—smk

ROBES DU NORD.

LES SOUSSIGNÉS AYANT FAIT L'ACQUISition de la totalité des

ROBES DE BUFFLE

de la COMPAGNIE de la BAIE D'HUDSON, IMPORTÉES CETTE ANNÉE, les offrent en vente.

Elles sont assorties comme de coutume et de bonne qualité, et seront vendues à des prix réduits pour argent comptant ou de bons billets.

BOYER & HAWLEY.

17 sept.—qmk

Madame Veuve YON,

MAISON DE L'UNION ST. JOSEPH,

No. 248, Rue Ste. Catherine, SAGE-FEMME approuvée par la Faculté du Collége des Médecins du Bas-Canada, demeure au No. ci-dessus, où on pourra la consulter tous les jours et réquérir ses services

Mme. Yon peut prendre quelques pensionnaires.

oMatréal, 29 janvier 1859.—ak.

PAR CUVILLIER & CIE.

VENTE ETENDUE

DE

Marchandises Seches

PAR CATALOGUE.

Les Soussignés vendront SANS RESERVE à leurs magasins,

MERCREDI, LE 5 OCTOBRE,

ET LES JOURS SUIVANTS,

AU-DELA DE

$13,000 de VALEUR

EN

MARCHANDISES SECHES,

Etant le fonds du magasin d'une personne abandonnant le commerce.

—AUSSI :—

30 PAQUETS

DE

MARCHANDISES D'AUTOMNE,

ET

UN FONDS de DETAIL.

Autres particularités dans une future annonce. On pourra voir les Marchandises et se procurer des catalogues deux jours avant la vente.

CONDITIONS LIBERALES.

Vente à DIX heures.

CUVILLIER & CIE.,
Encanteurs.

29 sept.

FERRONNERIES DU ST. MAURICE.

MARDI, LE 11 OCTOBRE,

AUX MAGASINS DES SOUSSIGNÉS,

BATISSES LYMAN,

RUE SAINT PIERRE,

SERONT VENDUS:

Poels double de 36 p.
do do 30 do
do do 24 do
Sous de poels, différentes grandeurs,
Chaudrons à Potasse,
do No. 6 avec pinces,
Chaudières à potasse No. 2,
do do No. 3,
do do No. 4,
Canards,
Chaudrons a Soupe, No. 1 à 6,
Tourtiers,
Moules de charrues,
Boites de roues,
Fers a cheval.

CUVILLIER & CIE.,
Encanteurs.

29 sept.

DERNIERE VENTE

DE

POELES &C.

MANUFACTURE CANADIENNE

DE

L'ISLET ST. MAURICE.

IL SERA VENDU

Pour le compte de

A. Prevost, Ecuier,

AGENT POUR LES FABRIQUES CI-DESSUS

MARDI, LE 4 OCTOBRE,

SUR LE QUAI DU BASSIN DU STEAMBOAT.

Les Articles suivants :—

Poêles doubles, 3 pieds
Do do 2½ "
Do simples 3 "
Do do 2½ "
Poêles doubles fantaisie avec fournaises, 3 p
Chaudières à sucre nos. 2, 3, 4 et 5
Chaudrons nos. 1 à 8
Chaudières à thé nos. 4 et 5
Plateaux pour poêles
Boites à roues de charrettes
Charrues, &c., &c.

TERMES LIBERAUX.

Vente à DIX heures.

CUVILLIER & CIE.
Encanteurs.

Si le temps était défavorable, la vente aurait lieu aux magasins des Soussignés, maison de Lyman—Rue St. Pierre.

C. & Cie.

22 sept

PRECIEUX

TERRAINS A BATIR

PAR ENCAN

Les Soussignés sont autorisé par la

FABRIQUE DE MONTREAL

A vendre par Encan sur le Terrain,

Le Samedi, 8 Octobre prochain

SIX DESIRABLES

LOTS A BATIR,

Faisant front sur la rue Lagauchetiere, joignant la propriété de l'église St. Patrice.

Les plans sont visibles au bureau des soussignés. Conditions libérales de paiement.

Vente à UNE heure.

CUVILLIER & CIE.,
Encanteurs.

22 sept.

HUITRES ! HUITRES ! !

AU No. 38, RUE ST. LAURENT.

LE soussigné à le plaisir d'annoncer à ses pratiques et au public en général qu'il vient de recevoir de New-York les HUITRES LES PLUS FRAICHES, et qu'il en recevra régulièrement toutes les semaines. Outre son assortiment ordinaire de biscuits, gateaux, sucres, &c., il a aussi reçu de DÉLICIEUSES SARDINES.

JEAN C. CHARRON,
17 sept.—mk 38, Rue St. Laurent.

AVIS.

Toutes personnes ayant des réclamations contre la succession de feu James Cameron, en son vivant de Montréal, aubergiste, sont par les présentes notifiées de les filer duement attestées, aux soussignés, au BUREAU de JOHN HELDER ISAACSON, Notaire Public, à Montréal. Et toutes personnes endettées envers la dite succession sont par les présentes notifiées de venir le payer sans délai, aux soussignés.

JOHN BOYD
JOHN RENSHAW } Exécuteurs.

Montréal, 17 Sept. 1859.

SOCIETE

DE

CONSTRUCTION CANADIENNE

DE

MONTREAL.

ASSEMBLEE GENERALE.

LA Cinquième Assemblée Générale Semi-Annuelle des Actionnaires de cette Société, aura lieu le TROIS OCTOBRE prochain, dans la salle de l'Institut Canadien-Français, Petite Rue St. Jacques, No. 14, à SEPT heures P. M., pour procéder à l'ELECTION DES DIRECTEURS.

ALEX. MOUSSEAU,
20 sept. Sect.-Trés

VENTE A L'ENCAN.

PAR HENRY J. SHAW.

GRANDE VENTE

DE

MEUBLES

VENANT DU

PENITENTIER

TAPIS, POELES DE CUISINE, &c.
POELES A AIR CHAUD ET RONDS, LITS EN FER, &c.
50 MATELAS DE CRIN, 25 MATELAS DE FEUILLES DE PALMIER, LITS DE PLUME, OREILLERS, &c.

—AUSSI—

La Balance des MEUBLES DU PENITENTIER, y compris les Bibliotheques, Sidebords, Chaises berçantes, Chaises de crin, Sofas, Couches, Miroirs.

Un Assortiment Général de Fournitures de Seconde Main, Sofas, Casiers, Lits, &c, &c.,

Jeudi, le 29 Septembre 1859.

Aux magasins du Soussigné,
RUE SAINT FRANÇOIS-XAVIER.

☞ La vente ci-dessus sera trouvée digne de l'attention des Acheteurs, comme on devra disposer d'un grand nombre d'effets.

Vente à DIX heures précises.

HENRY SHAW,
Encanteur.

29 sept—u

GRANDE VENTE

DE

Meubles de Ménage, Miroirs, Gazeliers, Tapis, Pianos, Poeles, Matelas et tous les Articles de Ménage,

JEUDI, 29 COURANT,

Aux magasins des Soussignés, Rue St. François-Xavier.

Vente à 10 heures précises.

H. J. SHAW,
Encanteur.

Chambres Commerciales d'Encan, Rue St. François-Xavier. 24 sept

COLLEGE

DES

MEDECINS ET CHIRURGIENS

DU

BAS-CANADA.

L'ASSEMBLÉE SEMI-ANNUELLE du Bureau des Gouverneurs du College des Médecins et Chirurgiens du Bas-Canada, se tiendra à l'Université Laval, dans la Cité de Québec, MARDI, le 11 OCTOBRE prochain, à DIX heures A. M.

Les Candidats sont requis de remettre leurs certificats à l'un des Secrétaires, au moins dix jours avant l'Assemblée, et de remplir une Cédule de leur éducation dont ils pourront obtenir une formule, en s'adressant aux Secrétaires ; ils sont aussi requis de déposer en même temps les honoraires, qui deviendront dûs dans le cas d'un examen satisfaisant.

HECTOR PELLETIER, M. D.
J. E. J. LANDRY, M. D.
Secrétaires.

Montréal, 10 septembre.

Bureau de la Compagnie de l'Assurance Mutuelle contre le Feu du Comté de Montreal

AVIS est donné par les présentes que l'ASSEMBLÉE ANNUELLE de cette Compagnie, pour l'ELECTION des DIRECTEURS, et l'Examen des affaires de la dite Compagnie, aura lieu LUNDI, le TROISIEME jour d'OCTOBRE prochain, 1859, à ONZE heures, A. M., au Bureau de la dite Compagnie, No. 1, rue St. Sacrement, Montréal, suivant la loi.

Les Membres sont priés d'y assister.

P. L. LETOURNEUX,
Secrétaire.

Montréal, 16 sept 1859—sti

Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le feu de la Cite de Montreal.

NOUS Soussignés, souscripteurs au livre de souscription ouvert pour la formation d'une COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE contre le feu pour la Cité de Montreal, donnons avis par les présentes, que le nombre de Souscripteurs et le montant voulu par la loi ayant été reçus et souscrits ; il y aura une ASSEMBLEE des dits Souscripteurs pour l'ELECTION des DIRECTEURS de la dite Compagnie, LUNDI, le DIXIEME jour d'OCTOBRE prochain, 1859, à QUATRE heures de l'apres-midi, au Bureau de la dite Compagnie, no. 1, rue St. Sacrement, Montréal, suivant la loi.

Les intéressés sont priés d'y assister.

J. L. BEAUDRY	J. B. BEAUDRY
E. HUDON	G. L. ROLLAND
BENJ. COMTE	J. B. HOMIER
HUBERT PARÉ	FRS. CONTANT
JOSEPH DOUTRE	P. B. BADEAUX
LOUIS BÉLANGER	DAVID LAURENT
FRS. BENOIT	GEO. WARD
C. H. LETOURNEUX	OLV. GARCEAU
JOS. LARAMÉE	RÉMI LAMBERT.

Montréal, 16 sept 1859—dxi

LUNDI, 26 COURANT.

GRAND PANORAMA DE LA GUERRE DE CRIMÉE.

NOUVELLE EDITION.

Ayant été honoré de la présence de Sa Majesté la Reine Victoria, à Londres et de Sa Majesté l'Empereur Napoléon, à Paris,

10,000 PIEDS

de toile peinte par les premiers artistes français et an

Corporation de Montréal.

BUREAU DU TRÉSORIER DE LA CITÉ.
Hôtel-de-Ville.
Montréal, le 8 Sept 1859.

AVIS est par le present donné que les LIVRES de COTISATION pour le quartiers ST. ANTOINE et ST. LAURENT de cette Cité, pour l'année courante, ont été compilés et filés dans le Bureau du Soussigné ; et les propriétaires et autres qui sont cotisés dans iceux, sont priés de PAYER immédiatement.

Et toutes personnes qui pourraient se croire lésées par quelque chose contenue dans les dits Livres de Cotisation, pourront en tout temps, d'ici à TROIS SEMAINES de cette date, préparer ou faire préparer leur plainte par écrit adressée à la Cour de Recorder, et la filer dans le Bureau du Greffier de la dite Cour ; et à défaut de filer la dite plainte dans le délai ci-dessus spécifié, elles seront incapables de le faire ensuite.

TOUTES PERSONNES dans les dits Quartiers approvisionnées d'EAU au moyen de l'AQUEDUC de cette ville, sont aussi notifiées, par les présentes, de venir de cette date à SIX SEMAINES, payer au Bureau de l'Aqueduc, à l'Hôtel-de-Ville, le montant qu'elles doivent respectivement d'après le tarif établi par le Réglement de la Corporation, No. 259, passé le 10 mai dernier.

E. DEMERS,
Trésorier de la Cité.

10 sept —ni

SALON EMPIRE
HOTEL ET PENSION

TENU PAR

J. B. EMOND,

RUE BONSECOURS, MONTRAL

LE PROPRIETAIRE de ce bel Etablissement, qu'il vient de meubler avec tout le

LUXE ET COMFORT DESIRABLES,

est prêt à recevoir les voyageurs qui voudront bien l'honorer de leur patronage.

Il ôse se flatter, par sa ponctualité, la régularité du service, et la politesse de ses employés, de mériter une part de l'encouragement du public.

TABLE D'HOTE, DE 9h. A. M. À 10h P. M

Servie avec recherche.

Elle offrira aux gourmets, les METS les PLUS CHOISIS, toutes les primeurs de la saison et les fruits les plus savoureux.

LA BAR

Sera pourvue des Liqueurs les plus choisies, Vins, Eau-de-Vie, Genièvre, Champagne, Liqueurs françaises, &c., Cigares de premiere qualité, &c., &c.

JEU DE QUILLES

Ce jeu est entièrement séparé de l'Hôtel, tenu avec le plus strict décorum; et ne peut nullement incommoder les voyageurs.

Montréal, 3 juin

Graines de Bled d'Automne.

LE succès obtenu par la culture du Blé d'Automne étant pleinement apprécié par nos agriculteurs, les soussignés en ont importé une quantité qui a été choisie avec beaucoup de soins, expressement pour la culture, et qui sera vendu en quantité pour satisfaire l'acheteur et à Bas Prix.

GREGORY & CIE.
Marchands de fleur et de graines.
37 Rue des Commissaires Montréal.

20 août.

SON A VENDRE.

ON vient de recevoir :

63 Tonneaux de Son de blé, de la meilleure qualité,
11 do Grue,
A vendre par

GREGORY & CIE.,
Rue des Commissaires, No. 37.

30 aout—mk

Farine ! Farine !! Farine !!

LES Soussignés, Agents pour les moulins bien connus dont les noms suivent, reçoivent journellement leur assortiment régulier de

Farine en quarts et en poches

qu'ils offrent en vente, à des prix réduits, ainsi que SON et GRUE.

MOULIN MATILDA,
" MIRICKVILLE,
" GUERNESSEY,
" KARLEM,
" CHESTER,

Farine du blé de la Mer Noire et écossais, en poches

MOULIN de KNICKERBOCKER
" de HOLMESDALE
" de UXBRIDGE,
" de VICTORIA,
" de SHARON,

Et ils sont toujours prêts à exécuter des ordres par l'entremise de leurs Agents à Toronto, pour Blé d'Eté et d'Automne et autres grains.

GREGORY & CIE.
37, Rue des Commissaires, Montréal.

16 aout 1859—tmk

BEURRE ! BEURRE !!

ON reçoit actuellement UN LOT CHOISI DE BEURRE.

A vendre par

GREGORY & CIE.,
37, Rue des Commissaires.

6 sept.

B. P. PAIGE & CIE.

MOULINS A BATTRE.

LES Soussignés sont heureux d'informer le public qu'ils ont maintenant en mains et qu'ils fabriquent journellement un assortiment complet de leurs reputés

Moulins à battre patentés,

lesquels sont les seules machines propres à battre le blé aussi proprement et aussi économiquement que possible, de maniere à être livré avantageusement et promptement sur le marché. Ces moulins qui ont obtenu le premier prix à l'Exposition universelle de Paris, sont supérieurs à tous autres pour battre et nettoyer le grain.

Pour mieux accommoder toutes les classes de fermier dans le Haut et le Bas-Canada, nous nous sommes procurés à grands frais des modeles de ces moulins de grandeurs diverses et variant de la force d'un à huit chevaux. Nous en avons actuellement en vente de toutes capacités et susceptibles de moudre de 50 à 500 minots de blé par jour. Comme nous en construisons, cette saison, deux fois plus que de coutume, les acheteurs peuvent être assurés que ces machines leur seront délivrées aussitot la demande qu'ils en feront.

Ces moulins sont transportés gratis à bord de tout bateau à vapeur ou sur tout train de chemin de fer.

B. P. PAIGE & CIE.

Montréal, 4 aout—tmk

CANADA ! !

Nouveau Poele double avec 2 fourneaux, patenté 1859.

LA nouvelle amélioration dans ces poêles doubles, renferme tous les avantages des autres poêles doubles, avec l'addition d'un fourneau immédiatement au-dessus de l'autre fourneau, pour cuire les pâtisseries, pain, &c., par conséquent on peut faire cuire deux fois autant que dans un poêle double ordinaire et avec le même feu, et il donne bien plus de chaleur, parcequ'il a bien plus de surface et il faut bien peu de bois, le fourneau est bien près du feu et avec tous ces avantages c'est un poêle d'un beau patron et un ornement. Tous devraient venir l'examiner, avant d'acheter ailleurs, chez

GEO. HAGAR,
302 et 304, rue St. Paul.

2 sept—dm

PERLATS POUR PLANCHER

Différents patrons

Y compris ceux de la manufacture celèbre de Flore" coupés dans les grandeurs voulues à

'Etablissement de Tapis de Montreal.

31 & 33 RUE ST. FRANCOIS-XAVIER

TAPIS

Par verges, de toutes description et en ETOILE'S

VELOUTE'S,
TAPISSERIES,
ET DE BRUSSELS,

Sortis de l'établissement sans rival de

"JOHN CROSSLEY & FILS"

Halifax, Angleterre,

A

L'Etablissement de Tapis de Montreal

31 & 33 Rue St. François-Xavier

Drogguets,
Mattes pour portes et chassis
Bures,
Tapis pour escaliers,
Nattes,
Baguettes pour escaliers,
Sacs de tapis,
Et en juin prochain
UN MAGNIFIQUE ASSORTIMENT

D'ETOFFES A RIDEAUX

A

L'Etablissement de Tapis de Montreal

31 & 33 Rue St. François-Xavier

Les soussignés qui les premiers ont fait une spécialité à Montréal du

COMMERCE DE TAPIS

et apres vingt-cinq ans d'expérience, durant lequel temps la représentation de leurs marchandises ont attiré la plus grande confiance de tous sur leur maison, ils invitent respectueusement le public de venir visiter les magnifiques desseins qu'ils ont importés.

ON FOURNI

LS BATAUX-A-VAPUR

Avec soin

☞ Conditions libérales,

R. CAMPBELL & CO.

31 3 Rue St. François-Xavier.

28 avril.—smk

A LOUER,

PLACE VIGER, vis-à-vis le parc une maison en brique avec doubles caves, salons, cuisine, et plusieurs chambres à coucher, résidence très désirable par la proximité des affaires. S'adresser à

J. C. ROBILLARD,
No 4 Rue Vitré.

8 mars.

LE Dr. LaROCQUE,

GRADUÉ DU COLLÈGE McGILL, ci-devant de Rigaud, après une pratique de 12 ans à la campagne, a ÉTABLI SON BUREAU vis-à-vis chez le Dr. TRUDEL, Petite Rue St. Jacques, No. 14.

Consultation à toute heure de la journée; les pauvres GRATIS.

Montréal, 3 juil 1859.—sm

CORBILLARDS OU CHARIOTS

Au No. 5, Rue St. George,

PRES DE LA RUE CRAIG.

M. ARSENE CHAPELEAU

INFORME ses amis et le public en général qu'il a constamment chez lui, au No. 5, Rue St. George, de MAGNIFIQUES CHARIOTS, ou CORBILLARDS, qu'il livrera au plus bas prix qu'en aucune place, avec un ou deux chevaux, il peut aussi fournir des BIERES, ou CERCUEILS, de toute sorte, GANTS, CREPES, CIERGES, &c., pour les services funèbres. Il fait aussi savoir qu'il enseverlira tout homme ou enfant à demande.

26 juillet 1859.—ak

NOUVELLE COMPAGNIE

DU

GAZ DE LA CITE

AVIS est par le présent donné qu'un DIVIDENDE semi-annuel de QUATRE PAR CENT sur le fond capital de cette compagnie a été déclaré et sera payable le et apres MARDI, le 15 SEPTEMBRE prochain.

Les livres de transport seront fermés depuis le 1er et le 15 septembre ces deux jours inclusivement.

Par ordre du Bureau.

GEO. ROBSON,
Secrétaire.

Situation demandee.

UNE personne désirerais se placer dans un magasin comme STOREMAN. Elle pourra procurer les meilleurs recommandations.

S'adresser à ce bureau.

Montréal, 25 juin 1859.

TERREBONNE.

MADAME LIMOGES offre à louer sa MAISON qui l'a été constamment depuis plus de 25 ans et est actuellement occupée par un Médecin.

Terrebonne, 1er sept—m

BATISSES PUBLIQUES

A

OTTAWA.

AVIS AUX CONTRACTEURS

DES SOUMISSIONS CACHETEES seront reçues à ce Bureau jusqu'à MARDI, 1er NOVEMBRE, à MIDI pour l'erection des BATISSES du PARLEMENT et des DEPARTEMENTS dans la VILLE D'OTTAWA, selon les plans et specifications que l'on peut voir en s'adressant à ce Bureau et aux Bureaux des Architectes à Ottawa et Toronto et apres SAMEDI le QUINZIEME JOUR D'OCTOBRE prochain.

Quand aux informations relatives aux bâtisses du parlement les personnes devront s'adresser à Messieurs FULLER et JONES, Architectes, Ottawa et Toronto, et celles relatives aux bâtisses des départements à Messieurs STENT et LAVER, Ottawa, et pour les deux à ce bureau.

Les soumissions devront être adressées "au Secrétaire des Travaux Publics, Québec" et endossées "Soumissions pour les Batisses Publiques, Ottawa" et elle devront être signées par deux ou plus de personnes respensables qui voudront bien devenir cautions pour la due exécution du contrat. On fournira des formes imprimées et aucune soumission ne sera reçue à moins qu'elle ne soit conforme avec les formes données.

SAMUEL KEEFER,
Dépt. Commissaire des T. P.

Département des Travaux Publics }
19 septembre, 1859.—dm }

FLEUR, FLEUR, FLEUR.

☞ LARD,
☞ AVOINE,
☞ POIS,
☞ SON,
☞ GRUE.

G. E. STARNES,
No. 59, rue des Commissaires,
Magasin ci-devant occupé par MM. Augé & Roy.

26 avril 1859

COMPAGNIE
D'ASSURANCE et de COMMISSION
DU GREAT WESTERN.

BUREAU EN CHEF—Bâtisses de la Compagnie, 403, Walnut Street, Philadelphie.

Hon. C. C. LATHROP....Président.
JAMES WRIGHT, Secrétaire.

CAPITAL autorisé, $900,000. ACTIF, au-delà de $330,000

Assurance Maritime et contre le Feu

RISQUES MARITIMES SUR CARGAISON ET FRET.

Agence generale au Canada,

18, Grande Rue St. Jacques, Montréal.

Bureau Local du Canada.

[Autorisé à régler toutes les réclamations pour pertes en vertu des polices émanées en Canada.]

L'Hon. L. T. DRUMMOND, M. P. P., Président.
Thomas Morland, Ecr | Ed. S. Freer, Ecr.
Gordon McKenzie, Ecr. | S. H. Thompson, Ecr

BUREAU DE REFERENCE, QUEBEC.

Hon. G. Pemberton, Ecr | Isaac Gaudry, Ecr.
James Gillespie Ecr | William Withall

BUREAU DE REFERENCE, OTTAWA.

James Stevenson, Ecr. | E. McGillivray, Ecr.
Edward Griffin, Ecr. | Joseph Aumond, Ecr

Conseil permanent

L'Hon. L. T. Drummond, M. P. P.,

Avocats,

MM. Rose & Ritchie, Montréal,
MM. Crooks & Cameron, Toronto,
MM. Lewis & Penhey, Ottawa.

Banquiers.

La Banque de la Cité, Montréal.

Courtiers,

MM. Holmes & Kilby

Inspecteur,

Hector Munro, Ecr.

ON peut se procurer le dernier état des finances, Formules d'Application, Polices et toutes autres informations, en s'adressant au Bureau de l'Agent général ou à aucun des Agents de la Compagnie en Canada.

J. LEANDER STARR,
Agent Général pour le Canada.

23 juil—ak

On demande une place de Teneur de Livre.

UN JEUNE HOMME désirerait se procurer une place comme TENEUR DE LIVRES et COMMIS, dans un magasin de cette ville. Il parle le Français et l'Anglais parfaitement, et peut tenir les livres dans les deux langues.

S'adresser à ce Bureau.

19 mai.

PAUL DENIS.

AVOCAT,
RUE ST. VINCENT,—BATISSES SERAFINO

Mr. Paul Denis suivra les Circuits de Vaudreuil, Soulanges et Beauharnois.

Montréal, 25 aout

AVIS.

MR. L. P. FONTAINE a été nommé Inspecteur de la Compagnie d'Assurance "Great Western" de Philadelphie et est duement autorisé à recevoir des applications et offrir des assurances pour la dite Compagnie.

AUSTIN CUVILLIER,
Agent.

Rue Lemoine, Montréal, 1 déc

LA COMPAGNIE
DE
L'ASSURANCE MUTUELLE
CONTRE LE FEU DU
COMTE DE MONTREAL.
AVIS

LA COMPAGNIE de l'ASSURANCE MUTUELLE contre le feu du COMTE de MONTREAL, continue d'assurer les PROPRIETES des CULTIVATEURS et autres propriétés isolées, à une piastre par cent louis, pour trois ans ; avec un billet de prime de vingt piastres pour chaque cent louis d'assurés, pour être cotisé suivant les pertes et les dépenses de la Compagnie.

Elle n'assure pas dans les villes et les villages.

Le montant assuré maintenant excède deux millions de piastres (2,000,000).

P. L. LETOURNEUX,

Montréal, 4 mars 1859—a

LECTURES SUR L'HOMME

LE PROF. L. N. FOWLER,

(DE LA MAISON DE FOWLER & WELLS, NEW-YORK,)

DONNERA un COURS DE LECTURES sur l'application du développement intellectuel, moral et social de l'homme, à Montréal, dans

L'INSTUT DES ARTISANS,

COMMENCANT

Vendredi Soir, le 23 courant,

ET CONTINUERA SIX SOIRS CONSECUTIFS

(DIMANCHE EXCEPTÉ.)

La première lecture sera GRATUITE.—Lectures subséquantes—entrée 25cts. chacune ou $1 pour le Cours.—Enfants moitié prix.

Les portes s'ouvrent à SEPT heures et DEMIE, les lectures commenceront à HUIT heures et finiront par des examens publics.

On fera des examens sur la personne tous les jours, avec Chartes, et des descriptions de Caractère, pour quelques jours seulement, dans la Chambre du Comité, adjoignant la Chambre de Lecture de l'INSTITUT des ARTISANS.

Montréal, 17 sept. 1859.

NOUVELLE MAN FACTURE
DE
POELES,
MONTREAL.

GRAND POELE DOUBLE

" VICTORIA "

POUR LA CUISINE

EST MAINTENANT EN VENTE.

CE POELE EST LE

Grand évènement de l'année 1858

Nouvel Ere dans le progrès du Canada.

IL est destiné à être d'une grande utilité, commode et d'être d'un grand comfort pour le peuple, dans toute cette partie du monde, tant pour le chauffage d'une maison que pour la bonne cuisine.

Le public est invité respectueusement d'arrêter l'examiner.

A. BREWSTER,
250½, rue St. Paul.

Montréal, 24 déc

Compagnie du Richelieu.

LIGNE DE LA MALLE ROYALE.

A dater de JEUDI, le PREMIER SEPTEMBRE prochain et jusqu'à avis contraire, les vapeurs de la Compagnie laisseront ce port pour Québec, tous les soirs à 6 heures au lieu de 7h.

JOSEPH LEVY, Agent.

Bureau de la Compagnie du Richelie, }
Montréal, 25 août—si }

Salsepareille d'Ayer

LA SALSEPAREILLE D'AYER EST UN remède composé avec lequel nous avons essayé de faire le meilleur revulsif possible. C'est un extrait concentré de Salsepareille de Para, combiné avec d'autres substances d'une puissance révulsive encore plus grande de manière à constituer un antidote efficace pour les maladies que la Salsepareille guérit ordinairement. On croit qu'un pareil remède est nécessaire à ceux qui souffrent des affections scrofuleuses et le remède qui effectuera leur eau rendra un immense service à une grande partie de nos concitoyens Ce que peut faire cette composition pour guérir, on l'a prouvé par l'expérience dans les cas les plus mauvais des maladies suivantes :

Scrofule et affections scrofuleuse, éruptions et maladies éruptives, ulceres, boutons, rousseurs, tumeurs, affection des glandes, calvitre, syphilis et affections syphilitiques, affections causées par le mercure, hydropisie, névraigie ou tic douloureux, débilité, dyspepsie et indigestion, érysipele, demangeaison, ou le feu de Ste.-Rose ou de St. Antoine.

Cette composition sert beaucoup à raffermir la santé, quand on la prend au printemps. Elle chasse les humeurs qui circulent dans le sang à cette époque. Leur expulsion a temps fait avorté le germe d'une foule de boutons. En faisant usage de ce remède des multitudes d'individus se sauveront de maladies graves, quelquefois incurables ; ainsi que des ulcères qui en sont souvent la suite. Employez-le. Purifiez le sang ; faite disparaitre les sources d'impureté qui s'y forment et qui donnent naissance aux boutons, éruptions de toute nature qui viennent enlaidir la peau en mettant la vie en danger. Purifiez le sang, chaque fois que vous le pouvez dégagez les vaisseaux sanguins de toute obstruction si vous tenez à votre beauté et à votre santé. Ceux qui sont forts et vigoureux doivent se purifier le sang s'ils veulent prolonger leurs jours : Mais quand les secrétions sont désordonnées, quand le cours des arteres est irrégulier, la santé feibit quoique, peut-être, le patient s'en aperçoive pas immédiatement. Tôt ou tard, le système s'ébranlera, l'économie s'aliénera et toute la machine seceva un choc terrible, souvent mortel.

La Salsepareille a une grande réputation méritéa. Elle réussit admirablement à épurer le sang. Mais on trompe les gens en la préparant, en partie parce que la drogue, elle-même, n'a pas toutes les vertus qu'on lui attribue et en partie parce que beaucoup de préparations données comme en étant des extraits concentrés ne contiennent que peu des vertus de la Salsepareille, quand ils en contiennent.

Durant les dernières années on a trompé le public avec de grosses bouteilles, en prétendant donner un quart d'extrait de Salsepareille pour un dollar. La plupart de ces bouteilles étaient des fraudes commises contre le malade ; car elles ne contenaient point de Salsepareille, souvent même aucune propriété curative. Aussi l'usage de ces bouteilles a-t-il été suivi par le désappointement et même par des douleurs aigües Il a été cause que la Salsepareille est tombée en discrédit, et que l'on dit que c'était une duperie. Cependant le véritable composé de Salsepareille est un remède supérieure, reconnu et approuvé par les hommes de l'art les plus compétents, et nous avons l'assurance que celui que nous offrons au public est pur, et qu'il a des vertus irrésistibles pour guérir les maladies que nous avons mentionnées. Afin de s'assurer que cet antidote produira son effet, il faut s'en servir judicieusement et suivant la prescription.

PRÉPARÉ PAR
LE DR. J. C. AYER ET CIE.,
LOWELL, MASSACHUSETS.
Prix : $1 par bouteille ; six bouteilles pour $5,

Le Cherry Pectoral d'Ayer

S'est acquis une telle renommée pour la cure de toutes les maladies de la gorge et des poumons qu'il ne nous est point du tout nécessaire de rappeler ses vertus partout où il a été employé comme il a été longtemps en usage dans cette section nous n'avons qu'à assurer les gens que ses qualités ont été encore développées, et qu'il peut faire pour le soulagement tout ce qu, est possible.

Pillules Cathartiques d'Ayer
POUR LA CURE

De la jaunisse, dyspepsie, indigestion, dysenterie, désordre de l'estomac, Erysipèlemaux de tête, coliques, rhumatisme, éruptions et maladies de la peau, affections du foie, hydropisie, dartres, tumeurs, affections des glandes, vers, goute, nevralgie, bonnes comme digistif et purificateur du sang.

Elles sont entourées de sucre, de façon que la personne la plus délicate peut les prendre avec ploisir, et c'est le meilleur remède de famille possible.

Prix : 25 cents la boite ; cinq boites pour une $1,

Un grand nombre d'ecclésiastiques, médecins hommes d'etat et personnages éminents ont prêté leur nom pour attester l'utilité sans pareille de ce remède, mais l'espace ne nous permet pas d'inséter ici leurs certificats. Les agents ci-dessous désignés fournissent gratis notre "Almanach American" où elles sont données ; avec la description des affections ci-dessus et du traitement à suivre pour leur cure.

Ne vous laissez pas duper par des marchands sans principes qui vendent des préparations mauvaises. Demandez celles du DR. AYER et n'en prenez pas d'autre. Il faut aux malades, toute l'assistance possible et ils l'auront.

Nos remèdes sont vendus, en gros et en détail par LYMAN, SAVAGE & CIE., Droguistes, et chez tous les droguistes à Montréal, Québec, Trois-Rivières, St. Jean et partout.

31 mars 1859—sm

PAPETERIES ! PAPETERIES !

ANGUS & LOGAN,
(Ci-devant de la maison A. BUNTIN & CIE.,)

IMPORTEURS
DE

PAPETERIES,

206, RUE St. PAUL,

MONTREAL

Ils informent respectueusement le public qu'ils ont loué ces commodes bâtisses et ont maintenant en main un ASSORTIMENT ETENDU ET BIEN ASSORTI DE

Papier a Ecrire,
Papier a Imprimer
ET DE LA
PAPETERIE EN GENERAL,

AUX PLUS BAS PRIX DU MARCHÉ.

Les marchandises ci-dessus ont été choisies avec soin par M. Angus, en Europe, ce printemps.

Toutes grandeurs et qualités de papier pour imprimer et à envelopper, faites à ordre.

☞ On aura une attention particuliere pour les ordres venant par la malle.

16 juin.

NOUVEAU MAGASIN
DE
Marchandises Sèches.

M. BROSSARD,

MAISON BOULANGET

RUE NOTRE-DAME

NO. 53

Vis-a-vis la Pharmacie du Dr. Picault.

LES nombreuses importations de cette année ont permis à la maison ci-dessus de faire l'acquisition, dans ce marché, des plus belles étoffes pour Dames.—Les Draps et Etoffes pour Messieurs sont du premier choix.

Avec un assortiment des mieux assortis, des prix raisonnables et une attention toute particulière le Soussigné espère mériter une part du patronage public. Il invite ses amis, tant de la ville que de la campagne, à visiter son Etablissement

M. BROSSARD,
No. 53 Rue Notre-Dame.

P. S. Les marchandises de cette Maison sont marquées en chiffres et il n'y a qu'un seul prix.

Montréal, 19 mai 1859—k

A VENDRE,

Au Village d'Industrie,

300,000 pieds Planches de pin sec
25,000 pieds Madriers de deux pouces
60,000 pieds Madriers de trois pouces
100,000 Lattes
80,000 Barreaux de gallerie

EDD. SUALLON

23 avril 1859

Dissolution de Société.

LA SOCIETE qui a existé ci-devant entre DOYON, TURGEON & MONAT a été de ce jour dissoute de consentement mutuel.

MOSSE YVES DOYON,
THEOPHILE TURGEON,
LOUIS MONAT.

LA Société TURGEON & MONAT est seule autorisée à régler les affaires de la ci-devant société,

DOYON, TURGEON & MONAT.

MAISON CANADIENNE.

TURGEON & MONAT.

ENSEIGNE

DU PAVILLON TRICOLORE

DEUXIEME PORTE

DU

PALAIS DE JUSTICE,

111

RUE NOTRE-DAME,

LES SOUSSIGNES ont le plaisir d'annoncer à leurs nombreuses pratiques qu'ils viennent de transporter leur GRAND ETABLISSEMENT, presque vis-à-vis leur ancienne maison de commerce, dans le magasin ci-devant occupé par Mr. E. GAUTHIER, Marchand-Tailleur et SECONDE porte du Palais de Justice.

Le dernier steamer leur a apporté un Assortiment des PLUS BELLES ETOFFES POUR DAMES, et ils recevront DE TEMPS A AUTRE, les patrons de robes les plus nouveaux et les plus beaux.

L'ANCIENNE de leur maison et les efforts qu'elle fait pour rencontrer une part du patronage public, lui en assure la continuation et ils espèrent, comme par le passé, fournir à leurs pratiques tout ce que l'on peut trouver dans leur ligne de commerce.

—DE PLUS—

Manteaux d'Ete en drap, Mantilles, Polkas, Chapeaux de paille, &c., pour Dames.

MARCHANDISES ENDOMMAGEES

par le dernier incendie arrivé le 19 avril dernier dans leur ancien magasin No. 136.

Ces marchandises quoi qu'endommagées sont encore d'une qualité supérieure et enfin de faire place aux nouvelles marchandises reçues et à recevoir, les acheteurs trouveront beaucoup d'avantage à venir les voir.

HARDES FAITES.

Les Soussignés tiennent toujours leur magasin de MARCHANDISES SECHES ET DE HARDES FAITES, RUE ST. PAUL,

No. 134.

Leur Assortiment est des plus complèts et les Hardes sont faites sur les derniers patrons et avec des Etoffes les plus nouvelles.

Ils offrent aussi en vente un assortiment étendu de toutes espèces de chapeaux, feutres chapeaux de paille, &c., &c.

TURGEON & MONAT.

VU LES NOMBREUSES AMELIORATIONS

LA MAISON CANADIENNE
NE SERA OUVERTE QUE
LUNDI, 9 COURANT.

Montréal, 3 mai

Bureau du Secretaire,

Toronto, 1er Septembre 1859.

AVIS

EST par le présent donné, qu'à compter du 15 courant, les Bureaux du Conseil Exécutif, du Département en loi de la Couronne et du Secrétaire Provinciale, seront fermés pour la transaction des affaires.

Après cette date, toutes communications pour le département du Secrétaire Provincial, devront être adressées au Secrétaire Provincial, à Québec.

CHARLES ALLEYN,
Secrétaire.

7 sept—vi

Bureau de Poste,

MONTREAL 20 Juin 1859

ARRIVÉE ET DEPART DES MALLE DE MONTREAL.

MALLES.	FERMES.			ARRIVE.	
Québec, Danville par chemin de fer	5:00 P M	tous les jours excepté	1	1:30 P M	tous les jours excepté Dimanche.
Québec, par le nord	4:00 P M	do	2	9:00 A M	do
Canada Ouest Bytown et Haut-Canada	5:30 A M & 6.30 P M	do		9:30 A M & 10:00 P M	do
Laprairie Lacolle &c	2.15 P M	do		9:30 A M	do
St. Jean C E	4:00 A M & 2:15 P M	do	3	9:30 A M & 10:00 P M	do
Etats-Unis excepté Portland	4:00 A M 2:00 P M	do		9:30 A M & 10:30 P M.	do
St. Hyacinthe, Melbourne	5:00 A M 2:00 P M	do		1:30 P M & 7:00 P M	do
Portland et Island Pond	2:00 P M	Mercredi et Samedi	4	1:30 P M & 7:00 P M	do
St. Jean, N. B. par Steamer de Portland	5:30 A M	tous les jours excepté	do	1:30 P M	Mercredi et Samedi
Chateauguay & Beauharnois	2:00 P M	do		10:00 A M	tous les jours excepté le Dimanche
Lachine	2:00 P M	do		2:30 P M	tous les jours excepté le Dimanche
St. Remi, Rome ford et Plattsburg	2:00 P M	do		10:00 A M	do
Chambly, St. Césaire &c	7:30 A M	do		2:30 P M	do
St. Laurent, St. Eustache	7:30 A M	do		10:00 A M	do
Ste. Thérese, Ste. Rose, St. Jérome	7:30 A M	do		2:30 P M	do
Terrebonne, N. Glasgow	5:00 P M	do		10:00 A M	do
Canillon, Grenville, et St. Benoit	7:30 P M	do		2:30 P M	do

(1) Les Sacs du conducteur sont ouverts jusqu'à..... 6,30 a. m
(2) do do do 6.45 a. m. et 6.45 p. m.
(3) do do do 6.30 a. m. et 2.30 p. m.
(4) do do do 3,00 p. m.

HENRY CHAPMAN, & Cie.
IMPORTATEURS DE
VINS, BOISSONS, BIERE, ALE &., &., &.

SEUL AGENT EN CANADA DE

Champagne " Jules Mumm, "
Vins Moselle et du Rhin " P A Mumm,"
Vins Madère " J Howard, March & Cie,"
Eau-de-Vie Cognac " Jules Robin & Cie,"
Vin-de-Porte " Offley, Cramp & Cie,"
Vin Sherry " Cramp, Suter & Cie."

Ils sont à recevoir constament, directement des places où ils sont cultivés, des assortiments considérables et variés de vins des description et marques suivantes, qu'ils offrent à leurs am et au commerce à des conditions libérales. Echantillons et prix seront envoyés sur demande :

VINS DE PORTE—Vieux Burmester Offley et autres marques, en pipes, caques, qr-caques et octaves.
VINS — Domecq, Gordon, Pemartin, Cramp et différentes autres marques, aussi Amontulido, en pipes, caques, &c., de tous prix.
VINS MADERE—J. Howard, March, L. P. et South Side en barriques et qr-caques.
DIFFERENTS—En barriques, qr-caques, savoir,

Bucellas,	Masden,
Marsala,	Tarragona
Malaga-sucré	Benecarlo,
Constantia	Haut Sauterne,

Vin de Porte et Sherry du sud de l'Afrique.
CHAMPAGNE—Mumm et Moët Impérial, Cabinet et Verzenay, chopines et pintes aux prix ordinaires.
VINS DU RHIN ET MOSELLE—En pintes et chopines comprenant :

Moselle Mousseux	Hock Mousseux
Johnnisberger	Erbacher
Pisporter Mosel	Deidesheimer
Rudesheimer	Geisenheimer
Forster Riesling	Marcobrunner,
Steinberger	Stein en Brillant,
Liebfraumilch,	Scharsburg,
Niersteiner	Hockheimer, &c.

CLARETS—Récolte de choix, en pintes, et chopines et en futailles

Chateau Lafitte	Chateau Margaux
Larose	Ranzan Margaux
St Julien	Leoville, &c., &c.

BURGUNDIES—De marques favorités savoir :

Chambertin (Nuits),	Volnay
Cl de Vougeôt,	Romanée,
Pomard	Baume, &c.

DIFFERENTS VINS, &c.—En bouteilles, comprenant :

Haut Sauterne,	Haut Barsac,
Chateau Yquem,	Muscat Frontignac,
Ruster Ausbruch,	Vin d'Asti,
Vermuth Bitters,	Stoughton Bitters,

Vins de Fleurs d'Elder, de Curran et de Raisins.
LIQUEURS—Meilleure qualité, en boites :

Marachino,	Curaçoa,
Absinthe,	Anisette.
Kirsch,	Cherry Cordial,

Vinaigre de Framboise (ve) assortis, &c.
EAU-DE-VIE—En barriques, qr-caques de vendages choisis, savoir :

Hennessy,	Martell,
Robin,	Pinet,
Rochelle,	Otard.

GENIEVRE—En barriques et qr-caques :

DeKuyper de Hollande,	
Old Tom de Booth.	

WHISKEY—En tonnes, barriques et qr-caques :

Whiskey Ecossais de Walker Oban,	
do do	Ramsay Islay,
do do	Jameson & Water,

RUM—En tonnes, bien bon :

Jamaica Old London Dock,	
Demarara, Ste. Croix, &c., &c.	

RITS—En boites d'une douzaine, &c. :

Eau-de-Vie, Robin et Central, Vinégards, boites rouges et vertes, Genièvre,	
Schiedam, Old Tom Booth et Burnett.	

ALES—En futailles et bouteilles, comprenant:

Ale de Bass, Bridges, Alloa et autres marques.	

PORTER—En futailles et bouteilles, comprenant Guiness, Bridge, Hoare, &c , &c.
CIGARES HAVANA & PRINCIPE—Manilla, Cheroots et autres marques.
SARDINES—Gelatine de Cox, &c., &c., &c. &c.,

Montréal, 31 décembre 1858.—ak

BLE DE SEMENCE.

Bled de la Mer-Noire.
" (Scotch)
—AUSSI—
Fleur Ex: superfine,
" Superfine No. 1.
" " No. 2.
" de Seigle.
" de Bled d'Inde.

A vendre par le soussigné.

C. FITZPATRICK.
No. 58 Rue des Commissaires.

19 mars.—ak

Vive le Vieux Remede
DU
VERMONT CONTRE LA TOUX!
ELIXIR BALSAMIQUE
VEGETAL DE
N. H. DOWNS

Nous devons dire que cette médecine s'est vendue dans toute la Nouvelle Angleterre, pendant plus de trente ans, et qu'elle toujours donné entière satisfaction à ceux qui en ont fait usage ; nous ne connaissons pas un seul cas ou les gens en aient été mécontents et aient redemandé leur argent. Nous garantissons de plus que si, après en avoir fait usage, une personne veut qu'on lui rende son argent, elle n'a qu'à le demander aux Agents ou Propriétaires qui s'empresseront de l satisfaire. Que dire de plus ! Vous faut-il un grand almanach rempli de certificats que personne ne lit ? S'il vous faut quelque chose de plus q e cela, demandez à vos voisins qui ont fait usage de ce médicament, et ils vous diront qu'il est le meilleur remède contre la Toux, le Rhume, les Fluxions, le Croup, l'Asthme, et toutes les Maladies de la Gorge, de la Poitrine et des Poumons, maladies qui toutes tendent à la Consomption. Achetez-le, et s'il vous contente, veuillez en retour, le recommander à vos amis et connaissances ; et rappelez vous que, quand vous trouverez un médicament qui remplit tout ce qu'en disent ses propriétaires, il est de votre intérêt de ne jamais changer pour un article qui peut être inférieur.

Si vous voulez essayer l'Elixir de N. H Downs, et si on ne le tient pas dans votre localité, priez votre Droguiste ou votre marchand d'en demander une petite provision à mes Agents : P. E. PICAULT & FILS, coin des rues Notre-Dame et Bonsecour ; LAMPLOUG & CAMPBELL ; S. J. LYMAN & Cie., et E. BOMAN & JOHN BIRS & Cie., (Médical Hall.)

LE PRIX DE CET ARTICLE EST DE 50 CENT A UNE PIASTRE LA BOUTEILET POUR LES BOUTEILLES D'ESSAI 25 CENT.

Depuis quelques mois seulement nous avons adopté les bouteilles d'essai, et nous l'avons fait afin que vous puissiez essayer cet excellent remède à peu de frais.

Il y a sur le marché un petit Elixir contrefait, fabriqué par Jasper Curtis, de St. Albans, mais il n'est pas signé de la MAIN de N. H. Downs, il porte J. Curtis, à l'encre rouge. C'est une contrefaçon on peut facilement la reconnaître au signe que nous venons d'indiquer, et par le fait qu'il est marqué 37½ et 75 cents la bouteille. Naturellement, le dit Curtis n'ose pas le signer du nom de N. H. Downs, parce que ce serait un faux.

Prenez garde de la contrefaçon de Jasper Curtis ! Rappelez-vous que l'Elixir véritable est garranti, et signé de mon nom, à la plume.

Bouteille d'essai 25 cent.

N. H. DOWNS.

22 fev 1859—ak

A VENDRE,

DEUX PIANOS, l'un de six octaves, trois quarts et l'autre de six, au no. 98, rue Dorchester.

17 sept—dmp

Bureau du Conseil Legislatif,

Toronto, 12 septembre 1859.

LE ET APRES CETTE DATE toutes lettres, papiers-nouvelles et autres communications,